

## DELIBERATION CA024-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 6 avril 2021**

**Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du 11 mars 2021**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 15 avril 2021, le quorum étant atteint, arrête :**

Le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 21 avril 2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 21 avril 2021**

**PROCÈS-VERBAL**  
**Conseil d'administration**  
**11 mars 2021**

***Soumis à l'approbation  
des membres du Conseil  
d'administration***

Le Conseil d'administration s'est réuni le 11 mars 2021, à distance, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian	Connecté
AKIN Yahya Pasa	Connecté
BARBELIVIEN Agnès	Connectée
BARD Christine	Connectée
BARILLÉ Régis	Connecté
BARREAU Mihaela	Connectée
BERTÉ Violaine	Excusée
BIOTEAU Emmanuel	Connecté
BORDET Laurent	Connecté puis excusé à 17h, donne procuration à Monsieur OGER
CHAUVET Clément	Connecté
CHÉDOTEL Frédérique	Excusée, a donné procuration à Monsieur BIOTEAU
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Connectée, puis excusée à 17h20, donne procuration à Madame RICHARD
CHRISTOFOL Hervé	Connecté
DANIEL Christophe	Excusé, puis connecté à 15h
DELPECH Angèle ( <i>suppléante : GRIMAUD Hortense</i> )	Connectée
DROUET D'AUBIGNY Frédérique ( <i>suppléante : GOUKASSOW Véronique</i> )	Absente
DUVAL Hugo	Connecté
GAUMER Nathalie	Connectée
GERAULT Laurent ( <i>suppléant : JEANNETEAU Paul</i> )	Excusé
HINDRE François	Connecté
JARDINAUD Chloë ( <i>suppléante : BION Lily</i> )	Excusée, a donné procuration à Monsieur AKIN
LEFRANÇOIS Corinne	Connectée
LELARGE Antoine	Absent
LEMAIRE Félicien	Connecté
LOURTIS Michel	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
NGUYEN PHUONG Linh ( <i>suppléante : BICHE Sarah</i> )	Excusée, a donné procuration à Monsieur DUVAL
OGER Thierry	Connecté
PILET Benoît	Connecté, puis excusé à 17h15
REY Anne	Excusée, a donné procuration à Madame Richard, puis connectée à 15h30
RICHARD Isabelle	Connectée
SEGRETAÏN Claudie	Excusée, puis connectée à 15h45
TAÏBI Aude Nuscia	Connectée
ULLERN Anouk	Absente
VINAY Aubeline	Connectée puis excusée à 16h30, donne procuration à Monsieur DANIEL
VINCENT Elsa	Excusée, a donné procuration à Monsieur BORDET
ZAKRAJSEK Romain	Excusé, a donné procuration à Madame DELPECH

**Membres invités de droit, connectés à distance :**

Olivier AGNELY, Agent-Comptable

Vincent GALLAIS, Adjoint à la Cheffe de division – DESUP Rectorat

Olivier HUISMAN, Directeur général des services

**Membres invités par le Président, connectés à distance :**

Stéphane AMIARD, Vice-Président numérique et patrimoine

Dominique BAUPIN, Directeur de la direction du pilotage et de l'évaluation

Sébastien BOUSSION, Délégué à la Fondation de l'Université d'Angers

Nathalie CLOT, Directrice du service commun de la documentation et des archives

Éric DELABAERE, Vice-président politique ressources humaines et dialogue social

Dominique GRIGNON, Commissaire aux comptes

Françoise GROLLEAU, Vice-présidente international

Anne-Sophie HOCQUET, Directrice de cabinet

Didier LE GALL, Administrateur provisoire de la COMUE Angers-Le Mans

Sabine MALLET, Vice-présidente formation et vie universitaire

Christine MENARD, Directrice du SUIO-IP

François PANTIN, Directeur de l'I.A.E. Angers

Evelyne PUGLIA, Responsable administrative du cabinet

Annabelle SAINTOBERT, Directrice des affaires financières

**Secrétariat de Séance :**

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

<b>1. Motion du CA</b>	<b>1</b>
<b>2. Informations</b>	<b>2</b>
2.1 Budget du DataCenter	2
2.2 COMUE Angers-Le Mans : processus électoral	2
<b>3. Approbation du Procès-verbal</b>	<b>3</b>
3.1 Procès-verbal du CA du 11 février 2021	3
<b>4. Ressources Humaines</b>	<b>3</b>
4.1 Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes	3
<b>5. Evolution du plan de continuité d'activités</b>	<b>6</b>
<b>6. Prospective et moyens</b>	<b>8</b>
6.1 Rapport annuel de performance 2020	8
6.2 Approbation du Compte financier 2020 et affectation du résultat	13
6.3 Rapport annuel de l'activité de la Fondation	21
6.4 Primes d'administration et pour charges administratives 2020-2021	24
6.5 Appel à cotisation UNESS (Université numérique en santé sport) 2021	24
6.6 Adhésion 2021 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements	25
<b>7. Enseignement et vie étudiante</b>	<b>26</b>
7.1 Bilan du dispositif BO+ et pérennisation du dispositif	26
<b>8. Décisions prises par délégation du CA au Président</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXE : Diaporama de la séance du 11 mars 2021</b>	<b>29</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance à 14h30, 29 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 22 membres présents, 7 procurations).

## **1. Motion du CA**

En préambule de l'ouverture du Conseil d'administration, Monsieur ROBLÉDO évoque la polémique actuelle conduisant à une mise en accusation de l'Université, décrite comme étant un repaire d'islamo-gauchistes, voire un défenseur de l'islamisme radical.

Différents articles de journaux et certains sites se sont fait l'écho de ces propos. Une liste de signataires d'une motion a été reprise sur certains sites, mettant en accusation des personnes en les citant nommément. Ces personnes n'avaient pas donné leur accord pour que leur nom apparaisse sur ce type de médias. Parmi les 600 noms mentionnés figurent plusieurs collègues de l'Université d'Angers.

Monsieur ROBLÉDO s'est exprimé par l'intermédiaire d'un éditorial dans la Newsletter sur sa conception de la liberté académique au sein de l'Université, indispensable à l'avancement de la connaissance. La recherche opérée au sein des établissements d'enseignement supérieur, et spécifiquement dans les Universités, fait notamment avancer la compréhension de mécanismes sociaux complexes.

Une collègue a été par ailleurs attaquée dans un journal. L'Université a accordé la protection fonctionnelle et engagera les mesures nécessaires. Il est possible de proposer un accompagnement aux 3 collègues mis en accusation. La protection fonctionnelle pourra notamment leur être accordée s'ils en font la demande. Monsieur ROBLÉDO a demandé à la Direction des affaires juridiques, générales et institutionnelles d'étudier les possibilités qui sont à disposition de l'Université.

La Conférence des présidents d'université va probablement mener une action collective puisque d'autres établissements sont également concernés par cette situation. Les collègues nommément cités peuvent être impactés dans leur équilibre personnel. Les propos tenus à l'encontre de l'enseignante qui a bénéficié de la protection fonctionnelle sont fallacieux, et trahissent totalement la nature de la recherche qui a été conduite.

Monsieur ROBLÉDO a préparé une motion qu'il soumet aux membres du Conseil d'administration :

« L'Université est le lieu de la production des savoirs. Cette dernière ne peut reposer que sur la liberté académique qui s'exprime par l'exercice d'une recherche scientifique répondant au seul souci de connaissance, d'explication et de compréhension de faits et de mécanismes complexes. Toute remise en cause de ces principes fondamentaux, d'où qu'elle vienne, est une menace et un danger majeurs pour l'université, mais aussi pour la société dans son ensemble. Les propos de la Ministre de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation concernant les supposées « dérives islamo-gauchiste », de même que la menace brandie d'une « enquête » distinguant les recherches légitimes ou non ne sont pas compatibles avec la défense de cette liberté académique. Le Conseil d'administration de l'Université d'Angers s'élève avec force contre ces propos, et ce projet d'enquête et réaffirme son soutien à une liberté académique pleine et entière, qui ne saurait souffrir d'aucun compromis. Il réaffirme également explicitement son soutien aux collègues impliqués dans les champs des sciences sociales, dont les études de genre, régulièrement soumis à des agressions et procès d'intention que l'ambiance créée par ces propos vient renforcer. L'Université soutient toute mesure qui pourrait être prise pour les protéger et les assister. »

Monsieur CHRISTOFOL remercie le Président pour cette motion qui permet de relever le cynisme et le calcul politique de la Ministre. La Ministre n'hésite pas à instrumentaliser l'Université à des fins de campagne politique. Elle sera en effet candidate du parti LREM

aux régionales en région PACA. Compte-tenu de l'électorat local, elle doit positionner son discours très à droite.

Un blog d'un militant d'extrême droite n'hésite pas à mettre à la vindicte populaire des noms, positionnant même des liens vers les CV des signataires mentionnés par le Président. Cela revient à menacer les collègues. Le terrorisme d'extrême droite existe, il sévit régulièrement. Monsieur CHRISTOFOL rappelle l'événement dramatique concernant le féminicide de l'école polytechnique de Montréal en 1989, des attentats ont eu lieu en Norvège, aux USA, en Angleterre et même en France. Il peut être constaté une dissymétrie de traitement entre les événements très regrettables qui se sont tenus à Grenoble et le manque de soutien de la Ministre concernant les menaces envers les collègues mais également envers les disciplines. L'Université n'est pas à la fin de ce combat parce qu'il n'est pas exclu que certaines études fassent l'objet de discrimination financière par le gouvernement actuel.

La motion est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

## **2. Informations**

### **2.1 Budget du DataCenter**

Monsieur ROBLÉDO rappelle que la question transmise par Monsieur CHRISTOFOL n'avait pas pu être traitée dans le cadre du dernier Conseil d'Administration. La question concernait l'augmentation du budget du centre informatique de gestion des données de l'Université d'Angers dont le devis est passé de 1 million d'euros à 1,8 million d'euros. Cette augmentation avait été annoncée au Conseil de l'Agglomération Angers Loire Métropole.

Monsieur AMIARD explique que cette opération fait partie du contrat de plan Etat Région (CPER) conclu pour la période 2015-2020. La négociation de ce projet a été entamée dès 2014. Elle est sous maîtrise d'ouvrage de l'Université d'Angers et financée essentiellement par 2 collectivités : la Région et Angers Loire métropole. Le CPER 2015-2020 a une particularité : un certain nombre des opérations ont été sous-financées malgré des études qui évoquaient une nécessité budgétaire pour le Data Center de 2 millions d'euros, à plus ou moins 10%. A travers les clauses de revoyure du CPER, des négociations devaient être engagées avec les financeurs.

Ces négociations ont été entreprises pour 3 opérations.

Le budget du Datacenter est passé de 1 million à 1,8 millions d'euros de subventions des collectivités pour la réalisation de l'opération, qui est livrée.

Le budget de l'extension de la passerelle est passé de 3 à 4 millions d'euros.

Enfin, le plan de relance a permis à l'Université de finaliser le budget de la rénovation du campus santé pour 2,8 millions d'euros supplémentaires.

Monsieur CHRISTOPHOL remercie Monsieur AMIARD pour cette réponse. Un élu de l'agglomération l'avait interrogé sur cette augmentation. Il comprend mieux le découpage en 2 parties qui ne correspond pas à une inflation d'1 million à 1,8 million du budget du data Center mais bien à un financement en deux étapes.

### **2.2 COMUE Angers-Le Mans : processus électoral**

Monsieur Didier LE GALL présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise qu'il convient d'installer le Conseil d'Administration et le Sénat académique de la COMUE Angers-Le Mans afin de procéder ensuite à l'élection du Président et du Vice-président.

Les élections pour l'installation des conseils centraux au Mans étaient prévues en début de semaine. Néanmoins, Monsieur ROBLÉDO explique que l'incendie du Datacenter de Strasbourg a impacté leur organisation puisque le serveur de Néovote, prestataire retenu pour ces élections, y était hébergé. Les élections au Mans ont en conséquence été suspendues. Un nouveau processus électoral va être envisagé rapidement.

Monsieur LE GALL présente le calendrier électoral retenu (diapositives 4 et 5). Les élections des membres du Conseil d'administration et du Sénat académique se tiendront les 15 et 16 avril 2021, à distance. Le dépôt des candidatures est prévu le 31 mars 2021. Il s'agira d'un scrutin indirect, de liste et par collèges. Les délais sont assez contraints.

Après l'installation du Conseil d'administration et du Sénat académique, seront organisées les élections du Président et du Vice-Président. Elles se dérouleront soit du 25 au 26 mai 2021 à distance, soit le 26 mai 2021 en présentiel.

### **3. Approbation du Procès-verbal**

#### **3.1 Procès-verbal du CA du 11 février 2021**

Monsieur CHRISTOFOL demande le remplacement de « une salle de 200 mètres carrés » par « une salle de 100 mètres carrés » à la page 8.

Le correctif apporté, le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

### **4. Ressources Humaines**

#### **4.1 Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes**

Madame RICHARD présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Elle explique que le document est désormais abouti. Il avait été présenté pour information et réflexion aux administrateurs lors du Conseil d'administration du 11 février 2021.

Le plan d'action est composé de 6 axes. Les 4 premiers sont obligatoires. Le plan national, qui est commun entre le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, comprend également ce 4 premiers axes ainsi qu'un 5ème axe gouvernance/informations ce qui est donc très peu différent du choix retenu par l'UA.

Madame RICHARD propose deux exemples de fiches actions, qui permettent d'illustrer la méthode retenue (diapositive 9).

L'objectif de rédaction de ce plan était de proposer des documents opérationnels, pour que ces fiches puissent être utilisées pour suivre le plan tout au long des 4 années de son exécution, rectifier si nécessaire les actions ou les objectifs.



Le premier axe concerne les rémunérations (diapositive 10). L'écart moyen de rémunération entre les femmes et les hommes à l'Université d'Angers, en euros par mois, est significatif.

Le logiciel d'extraction fourni par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique permet d'identifier les principales causes de cet écart de rémunération. Les femmes exercent par exemple plus souvent leur activité à temps partiel. L'élément le plus important reste l'effet de ségrégation des corps. Les femmes sont proportionnellement moins bien représentées dans le groupe des personnels BIATSS de catégorie A et dans le corps des professeurs d'université.

7 actions ont été définies. L'objectif est de réduire ces écarts de rémunération de 20%. Cet objectif peut paraître peu ambitieux mais, compte tenu de la structure de ces inégalités et du renouvellement des personnels, il s'agit en réalité d'un objectif extrêmement ambitieux au regard des leviers dont l'Université dispose.

Il sera vérifié que les stratégies de primes dans le référentiel ne présentent pas des inégalités entre les femmes et les hommes.

L'Université a le projet d'aligner les primes des contractuels sur celles des titulaires, pour un même emploi. Cela sera favorable à l'égalité professionnelle femmes – hommes du fait de la proportion élevée de femmes chez le personnel contractuel.

Concernant le différentiel observé pour la catégorie des professeurs, Madame CHEVASSUS-LOZZA demande si l'âge a été pris en compte. Madame RICHARD répond par l'affirmative, cela a été pris en compte dans le point « effet démographique au sein des corps ». Les femmes professeuses sont en général plus jeunes. S'il était simplement attendu que les femmes vieillissent, sans opérer de modification dans le mode de recrutement, le chiffre de -104 observé devrait se réduire. Les autres chiffres resteraient en revanche similaires. Madame CHEVASSUS-LOZZA précise que l'INRAE peut constater un effet de renouvellement, de plus en plus de femmes passent le concours de professeur.

L'axe 2 est consacré à l'accès aux emplois. C'est l'élément principal qui génère l'inégalité de rémunération. Le plan est organisé autour de 5 actions (diapositive 11).

Concernant l'incitation des laboratoires à donner des responsabilités de façon équivalente aux jeunes chercheuses et aux jeunes chercheurs, il conviendra de disposer d'une grille des responsabilités et de déterminer jusqu'à quel âge la notion de jeunesse peut s'apprécier.

L'accroissement de la présence des femmes aux emplois de professeur nécessitera des actions de formation, notamment au travers des jurys de sélection, de façon à s'affranchir de biais de genre dans les processus de recrutement.

Des mesures seront développées pour éviter que les interruptions de carrière, plus fréquentes chez les femmes, ne se soldent *in fine* par des évolutions de carrière très différentes.

Le 3ème axe a pour objectif de permettre plus facilement la conjugaison de la vie personnelle et de la vie professionnelle (diapositive 12).

Une enquête sera envisagée avec la Commission d'action sociale sur les modes de garde actuellement utilisés et les besoins de garde d'enfants non couverts.

Un dispositif d'accompagnement R.H. sera proposé pour que les interruptions de carrière ne soient pas pénalisantes.

Le 4<sup>ème</sup> axe sera consacré à la prévention et au traitement des violences et des discriminations (diapositive 13).

Cet axe sera notamment défini en cohérence avec l'amélioration du fonctionnement de la cellule d'écoute des victimes de violences, discriminations et harcèlement (VDH). Un règlement intérieur est en cours de rédaction et sera perfectionné au fil des années. Il est proposé la création d'un réseau de référents VDH dans les composantes. Les cellules VDH devront être correctement articulées avec les cellules disciplinaires de façon à pouvoir saisir la section disciplinaire dès que possible.

Un ensemble d'actions de formations et d'informations sont incluses dans cet axe 4, et non dans l'axe 6.

Des formations seront proposées à tous les nouveaux arrivants.

L'action concernant la formation obligatoire des encadrants responsables de services, directeurs de structures, a été précisée à l'issue des discussions en CT pour inclure explicitement les directeurs de composantes et les directeurs de laboratoire.

Ce risque professionnel devra être régulièrement évoqué, notamment au cours des réunions de laboratoire.

L'axe 5 correspond à la gouvernance du plan d'égalité professionnelle femmes-hommes (diapositive 14).

L'axe 6 sera consacré à la formation/information. Madame RICHARD précise qu'un site récapitule toutes les manifestations relatives au mois du genre. L'objectif est d'insuffler une culture de l'égalité sur l'ensemble de l'établissement, d'informer et de former sur l'égalité professionnelle, de former toutes les personnes en charge des recrutements.

Madame RICHARD précise que certaines fiches ont été modifiées suite aux remarques des membres du CT et du CHSCT.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le plan d'égalité professionnelle femmes-hommes avait été présenté pour information et discussion à l'attention des administrateurs lors du dernier Conseil d'administration, avant de pouvoir proposer cette rédaction au vote. La gouvernance est attachée à ce processus, qui permet de prendre en compte les remarques des administrateurs. La gouvernance souhaiterait toutefois à terme avoir le ressenti des administrateurs sur ce processus, qui pourrait être jugé un peu fastidieux.

Dans le fil de discussion, Monsieur CHRISTOFOL se réjouit que l'Université n'ait pas reporté l'adoption de ce plan d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Madame RICHARD répond que beaucoup de processus sont liés à l'année universitaire. Si le plan était soumis trop tardivement à l'approbation des membres du Conseil d'administration, cela pourrait retarder d'une année universitaire la mise en place de certaines actions.

Cette présentation a représenté une surcharge de travail pour les services de la DRH et le Cabinet. Madame RICHARD remercie particulièrement Madame Nathalie MENAR, Monsieur Frédéric JOLY et Monsieur David NIGET pour le travail important accompli dans ce cadre.

Le Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 1 membre s'est connecté en cours de séance.

## **5. Evolution du plan de continuité d'activités**

Madame RICHARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que le plan de continuité d'activité est désormais disponible uniquement en ligne, de façon à toujours afficher la dernière version actualisée. Il peut être observé des évolutions qui sont liées à la reprise de l'activité en présentiel et au souhait de mettre en place une organisation qui soit la plus stable possible, jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Ce plan a fait l'objet de nombreuses discussions, notamment avec le réseau des assistants de prévention, puis a été soumis au CHSCT et au CT.

Madame RICHARD précise les objectifs concernant l'accueil des étudiants (diapositive 19). Il convient de proposer à tous les étudiants qui le souhaitent de revenir à l'Université au moins une fois dans la semaine. Les salles ne doivent pas être occupées à plus de 50% de leur jauge, avec un maximum de 20% de la jauge globale des bâtiments. Des groupes de moins de 50 personnes doivent être constitués pour limiter les effets d'attroupement et pour consacrer le présentiel aux activités les plus interactives.

Des données statistiques sont transmises toutes les semaines au Rectorat et au Ministère concernant un relevé du pourcentage des étudiants pour lesquels un retour en présentiel a été proposé.

100% des étudiants bénéficieront d'une proposition de retour en présentiel, les activités du SUAPS seront ouvertes à tous les étudiants. Il reste quelques promotions d'étudiants pour lesquelles les enseignants ont préféré maintenir un enseignement à distance. Les dispositifs hybrides ont été maintenus chaque fois que possible.

Madame RICHARD précise les conditions d'accueil des étudiants (diapositive 20).

Les consignes relatives aux gestes barrières ne sont pas modifiées (diapositive 21). Les consignes relatives à l'aération doivent toutefois être mises en exergue. Des stickers ont été commandés pour rappeler à tous l'intérêt d'ouvrir les fenêtres.

Un travail est en cours avec les assistants de prévention pour déterminer la façon d'utiliser des capteurs de CO2 qui ont été développés par Polytech en lien avec la BU. Ces capteurs mesureront le taux de CO2 dans l'air (diapositive 22).

Ces capteurs seront mis à disposition la première quinzaine d'avril. Il s'agira d'un dispositif connecté, qui permettra de vérifier à distance si les taux sont satisfaisants.

L'élément le plus important de la stratégie actuelle est de renforcer le dispositif « tester alerter protéger ». Des tests peuvent être réalisés pour tout personnel ou étudiant le souhaitant, par l'intermédiaire d'un rendez-vous en ligne au SUMPPS pour les étudiants ou au SSTU pour le personnel (diapositive 23).

La durée d'isolement, si le test est positif, est portée à 10 jours.

Madame RICHARD précise qu'il est absolument nécessaire que les étudiants et les personnels détectés positifs, qui ont été testés ailleurs qu'au SUMPPS ou au SSTU, préviennent l'Université de façon à pouvoir assurer un traçage le plus performant possible.

Les contacts feront l'objet d'un test immédiat alors qu'auparavant il s'agissait d'un test à 7 jours. Un isolement est impératif quel que soit le résultat du test.

Un nouveau test est proposé à j 7 du dernier contact, s'il s'agit d'un contact hors foyer et à J 7 de la guérison du cas index (soit J17), s'il s'agit d'un contact au sein du foyer. L'isolement est levé si ce nouveau test est négatif.

La stratégie préconisée comprend un tracing de seconde génération. Au début de l'épidémie, il était précisé que les contacts des cas contacts n'étaient pas concernés par les mesures. Cette directive a changé et ils doivent également faire l'objet d'un test immédiat.

L'Université est en mesure d'assurer un dépistage collectif qui pourra être organisé en lien avec l'ARS si nécessaire.

Il convient d'être vigilant avec l'interprétation d'un test antigénique négatif, le nombre de faux négatifs est en effet assez significatif. Un test antigénique négatif ne doit pas permettre de s'affranchir des mesures barrières.

Monsieur DANIEL précise que, depuis cette semaine, le nombre de cas d'étudiants positifs ou cas contacts semble augmenter à la Faculté de droit, économie, gestion. Une étudiante a par exemple été déclarée positive à la Covid. Or, elle assistait aux cours en présentiel en TD. Il a écrit Au SUMPPS pour savoir s'il fallait prévenir l'ensemble des étudiants du groupe de TD. Il suppose que tous les étudiants deviennent cas contacts. Madame RICHARD précise que le SUMPPS va répondre à son interrogation et assurer le traçage. Elle ajoute que le virus circule de façon très active en France, notamment dans certaines zones du département.

Monsieur CHRISTOFOL explique que la Ministre a indiqué que 100% des étudiants étaient désormais accueillis dans toutes les universités. Le relevé hebdomadaire communiqué précise que 60% des étudiants ont fait l'objet d'une proposition de retour en présentiel sur site à 20%. Depuis les congés, 85% des étudiants ont fait l'objet d'une proposition de retour en présentiel. Il serait intéressant de préciser pour quels enseignements et quel pourcentage de l'ensemble des enseignements. Revenir pour suivre 20% des enseignements ou moins est très différent d'une annonce d'un retour avec 100% des enseignements suivis sur site.

La majorité des enseignants qui ont mis en place leur enseignement à distance ont constaté qu'il s'agissait d'un mode dégradé.

Il serait intéressant de disposer d'un suivi des enseignements qui sont effectivement assurés sur site par rapport à ceux qui sont assurés à distance. Tout doit être mis en place, notamment par l'intermédiaire des systèmes de capteurs, pour permettre d'accueillir 100% d'étudiants en présentiel dès la rentrée 2021.

Madame RICHARD répond que les capteurs de CO2 vont être déployés pour identifier quels sont les points problématiques. Concernant le pourcentage précis d'enseignements organisés en présentiel, il diffère en fonction des composantes et des années d'études. Ce pourcentage avoisine les 50% d'enseignement en présentiel pour les L1. Il est en revanche nettement inférieur pour les autres niveaux puisque qu'il ne faut pas dépasser 20% de personnes présentes en même temps dans l'établissement.

Il n'est pas facile de déterminer dans quelles conditions la rentrée 2021-2022 sera organisée mais la réflexion est bien évidemment amorcée.

Monsieur ROBLÉDO ajoute qu'il faut avoir un regard sur l'évolution de l'épidémie tout en accueillant le maximum d'étudiants possible dans le respect des jauges indiquées. Un équilibre doit sans cesse être recherché pour éviter que les équipes pédagogiques, qui comprennent toutes les fonctions support concernées, ne doivent en permanence s'adapter à des consignes qui évolueraient trop fréquemment. Il n'est pas possible, à ce jour, d'accueillir 100% des étudiants pour 100% des enseignements.

Concernant la rentrée prochaine, plusieurs facteurs entrent en compte et notamment le taux de vaccination des personnes. A partir de ces éléments, il sera possible de mettre en place une stratégie relativement pérenne.

Madame RICHARD remercie Monsieur RIGAULT et Madame VAUCHER qui consacrent un temps important à la définition de ce plan de continuité d'activités. Elle remercie également les membres du CHSCT qui ont accepté dès le mois de mars 2020 de faire partie de la cellule de crise et qui se montrent disponibles pour assister aux nombreuses réunions organisées. Cela a permis de tenir compte de la diversité des points de vue avant les prises de décision.

Le plan de continuité d'activité est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

## **6. Prospective et moyens**

### **6.1 Rapport annuel de performance 2020**

Monsieur BAUPIN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que les administrateurs ont eu à disposition le rapport annuel de performance en détail. Il s'agit d'un document produit depuis le début du contrat, avec l'ensemble des indicateurs communs définis pour l'ensemble des établissements de la vague B. Le rapport présente en outre les indicateurs spécifiques retenus par l'établissement.

Monsieur BAUPIN propose de présenter un certain nombre d'indicateurs qu'il paraît pertinent de mettre en exergue, notamment en tenant compte de la situation sanitaire.

Le premier indicateur concerne le taux de réussite en licence en 3 ans.

Il présente les éléments correspondant à l'ancienne méthode du Ministère qui avait été retenue dans le cadre du contrat et qui tient compte des étudiants inscrits dans les établissements les 3 années (diapositive 18).

Il peut être observé une légère baisse de cet indicateur de réussite en licence en 3 ans cette année mais il avait fortement augmenté l'année précédente. L'Université d'Angers a un taux de réussite en licence qui reste très important. Au niveau national, le taux a un peu augmenté, notamment concernant les néo-bacheliers. L'Université d'Angers constate elle aussi cette augmentation de la réussite des néo-bacheliers.

Monsieur BAUPIN présente les taux de réussite suivant le type de baccalauréat et selon le sexe (diapositive 19).

Le taux de réussite en licence en 3 ans des bacheliers généraux se maintient à un niveau très élevé alors que, concernant les bacheliers professionnels et technologiques, les taux accusent une baisse.

Les variations peuvent sembler très importantes, mais il s'agit de petits effectifs car les bacheliers professionnels et technologiques ne représentent que 10% des effectifs des étudiants qui sont restés les trois années. Les chiffres qui sont calculés par le Ministère indiquent un pourcentage de 22% en termes de proportion de bacheliers technologiques et professionnels.

Concernant le comparatif entre la réussite des hommes et des femmes, le différentiel reste très important au fil des années.

La proportion des hommes est très en-dessous de la moyenne nationale.

L'écart constaté entre les hommes et les femmes de plus de 17 points est national. Cet écart est quand même plus important à l'Université d'Angers qu'au niveau national.

Il précise la nouvelle méthodologie utilisée par le Ministère (diapositive 20) depuis 2 ans. Il s'agit d'analyser les néo-bacheliers inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en L1 à l'UA n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quel que soit l'établissement dans lequel les étudiants suivent leur deuxième ou troisième année.

Le classement est celui communiqué.

Malgré ce changement de méthodologie, l'Université d'Angers apparaît toujours en première position avec un taux observé de 49,6%, ce qui correspond à 18 points au-dessus de la moyenne nationale.

L'Université d'Angers apparaît également en première position concernant la valeur ajoutée, avec un taux de 12,8 points.

Cette valeur ajoutée est calculée par le Ministère qui prend en compte l'ensemble de la population des étudiants de licence en France et un certain nombre de caractéristiques comme le sexe, le baccalauréat, la mention au baccalauréat, ou encore l'année d'obtention du baccalauréat. En fonction de la population de chaque établissement, le Ministère calcule quel serait théoriquement le taux de réussite en licence en 3 ans si chaque établissement était dans la moyenne.

La dernière note du Ministère fait état d'études prenant en compte plusieurs paramètres expliquant les différences de résultats constatées entre Universités. Toutes ces données sont en quelque sorte gommées avec le principe de la valeur ajoutée qui reste très importante pour l'établissement. Elle est au même niveau que l'année dernière avec un taux de réussite qui a légèrement augmenté puisqu'il était de 48,9% et qu'il est désormais de 49,6%.

Concernant le taux de réussite en 4 ans, il est de 59% pour l'établissement contre 43% au niveau national.

La différence reste importante puisque le Ministère calcule le taux de réussite en 3 ans et en 4 ans. La valeur ajoutée reste forte sur le taux de réussite en licence en 4 ans, avec des variations qui peuvent être significatives selon les domaines disciplinaires.

Monsieur BAUPIN présente le taux de réussite en licence en 3 ans des diplômés, décliné par domaines disciplinaires (diapositive 21).

Les résultats des diplômés 2019-2020 ne sont pas encore officiels, ils vont être transmis très prochainement par le Ministère.

Sur chacun des domaines disciplinaires, l'écart avec la moyenne nationale est très important. La dernière note du Ministère fait état de taux de réussite qui sont assez

différents selon les domaines disciplinaires. Cet écart des taux de réussite est encore plus marqué à l'Université d'Angers qu'au niveau national. La note du Ministère explique que ces différences sont liées notamment à la proportion de bacheliers qui ont obtenu des mentions « très bien » ou « bien » au baccalauréat et qui se répartissent de façon assez différente selon les domaines. Monsieur BAUPIN précise qu'il serait intéressant de mener ce type d'études pour savoir si l'Université peut aboutir aux mêmes conclusions.

Monsieur BAUPIN présente le taux de réussite en master 2 en 2 ans des diplômés de 2019 (diapositive 31). Le calcul intègre la méthode retenue par le Ministère lors de la préparation du contrat quinquennal. Il tient seulement compte des étudiants inscrits dans le même établissement les 2 années. Le taux de réussite calculé s'élève à 71,5% pour l'année 2018. Il s'agit d'une évolution extrêmement forte par rapport aux années précédentes. Cette augmentation s'observe pour tous les établissements au niveau national. Cette augmentation est toutefois beaucoup plus significative à l'Université d'Angers qu'au niveau national.

La DPE a interrogé différents directeurs de composantes, des assesseurs à la pédagogie, la VP CFVU, pour comprendre cette augmentation. Il est apparu un changement important au niveau de la sélection en master, opérée désormais dès le M1 pour l'ensemble des mentions à l'exception des M1 en Droit. En LLSH, un certain nombre d'étudiants avaient coutume de réaliser leur M1 en 2 ans pour faire des stages. La pratique a changé. A l'UFR Sciences, il est aussi constaté une forte augmentation du taux de réussite sur des mentions très sélectives. Un certain nombre de nouvelles mentions ont été mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle accréditation de l'offre de formation et font apparaître un taux de réussite élevé. Ces différents éléments concourent à une augmentation très forte de la réussite en master.

Selon le Ministère, l'Université arrivait en 43<sup>ème</sup> position avec un taux moyen à 63%. Le taux de réussite est désormais de 79%, avec une valeur ajoutée qui est positive.

Monsieur BAUPIN présente la nouvelle méthodologie du Ministère pour le calcul du taux de réussite du master en 2 ans des diplômés de 2019 (diapositive 32). Le calcul intègre les étudiants de l'UA, inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en M1 à l'Université et n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Master.

La réussite est l'obtention du diplôme quel que soit l'établissement où l'étudiant a poursuivi son cursus.

Il est possible d'observer le même type d'augmentation des taux de réussite universitaire. L'Université d'Angers était classée 44<sup>ème</sup> dans le classement précédent. Elle est désormais classée 14<sup>ème</sup>.

La valeur ajoutée qui était négative la dernière année est devenue très positive, à un niveau de +8,8. L'Université d'Angers est classée à la 9<sup>ème</sup> place nationale pour sa valeur ajoutée.

Il présente ensuite l'analyse réalisée par domaines disciplinaires (diapositive 33). L'Université d'Angers pouvait être en dessous de la moyenne nationale sur certains domaines disciplinaire l'année dernière, ce qui n'est plus le cas actuellement. L'ensemble des domaines disciplinaires sont au-dessus de la moyenne nationale. Les évolutions sont plus ou moins importantes. En droit, l'écart est moins important et s'explique par le maintien de la sélection en M2 contrairement aux autres mentions.

Une augmentation très importante peut s'observer sur le secteur disciplinaire des arts, lettres et langues.

Le taux de réussite est supérieur à la moyenne nationale pour l'ensemble des disciplines pour les étudiants diplômés en 2019.

Monsieur BAUPIN présente les taux de réussite en doctorat, en tenant compte de la part des doctorats obtenus en moins de 40 mois et ceux obtenus en moins de 50 mois.

Les effectifs étant peu élevés, les variations peuvent paraître plus importantes (diapositive 34).

La part des doctorats obtenus en moins de 40 mois reste stable. La part des doctorats obtenus en moins de 50 mois connaît davantage de variations. Les taux observés sont liés à la répartition des doctorants selon les domaines disciplinaires, puisque les durées de thèse sont différentes. Ces taux sont également liés à la situation des doctorants, certains étant parfois salariés et d'autres étant financés.

Pour tenir compte de cette influence, Monsieur ROBLÉDO demande s'il est possible d'isoler les doctorants qui ne sont pas financés et doivent avoir une activité professionnelle. Monsieur BAUPIN note cette demande, il lui semble que la DRIED dispose des éléments permettant d'affiner les statistiques.

Monsieur BAUPIN présente les éléments relatifs à l'insertion professionnelle, qui résulte de l'enquête à 30 mois (diapositive 36). En termes d'indicateurs de performance, le Ministère demande un retour sur le taux de participation des étudiants. Il est demandé d'avoir des taux de participation les plus élevés possibles pour que les données analysées puissent être les plus pertinentes possibles. L'Université d'Angers obtient des moyennes supérieures à la moyenne nationale, notamment en master.

A la faveur du recrutement de contrats étudiants qui relancent les personnes interrogées, l'Université d'Angers a gagné entre 20 et 30 points de participation.

Le taux d'insertion professionnelle connaît une augmentation importante et régulière depuis 2013. Cette hausse est nationale. Les conditions d'emplois et de salaires sont également plus favorables. Ces statistiques ont été calculées avant la crise sanitaire. L'Université d'Angers connaît une augmentation plus élevée que celle observée au niveau national.

Ces taux sont assez variables en fonction du type de diplômes (LP et Master) et des domaines disciplinaires, mais sans écart significatif nécessitant d'être mis en évidence.

Concernant les ressources propres de l'Université d'Angers (diapositive 36), il peut être observé une baisse en 2020. Cette baisse doit être relativisée car l'année 2019 a été assez exceptionnelle.

Les contrats et les prestations de recherche ont baissé un peu mais elles avaient beaucoup augmenté l'année précédente. Les subventions de l'Union européenne ont légèrement baissé. Elles représentent souvent des montants importants sur peu de dossiers.

Certains colloques n'ont pas été organisés en 2020.

Cela s'explique également par le fait que la CVEC était comptabilisée en 2019 sur un périmètre d'1 an et demi. L'année 2020 ne comptabilise, quant à elle, qu'une année.

Les ressources en formation continue sont également moins importantes. Ce constat est national.



Monsieur BAUPIN présente quelques indicateurs spécifiques à l'Université (diapositive 37).

Ils concernent :

- le nombre de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse,
- le nombre d'étudiants en formation initiale de nationalité étrangère inscrits à l'Université,
- l'endorecrutement des enseignants chercheurs,
- l'égalité Femme / Homme.

Madame RICHARD précise que le rapport fait état d'un taux de réussite entre les femmes et les hommes présentant d'importantes différences. La gouvernance va essayer d'affiner ses recherches, en vérifiant si cet écart peut s'expliquer par les séries de baccalauréat, l'âge, la filière suivie, de façon à vérifier s'il reste un effet résiduel du genre et quelle est son importance.

Monsieur AKIN précise que les doctorants qui travaillent ont peut-être des difficultés pour mener à bien leur thèse. Il serait intéressant de disposer d'une analyse en ce sens. Ce type de constat pourrait également être dressé pour les étudiants, notamment en master. Il pourrait être judicieux de disposer du taux de réussite des étudiants lorsqu'ils sont salariés ou ont un profil spécifique.

Monsieur BAUPIN le confirme. La DPE ne dispose toutefois pas d'informations très fiables sur les étudiants qui sont en situation de travail. Les enquêtes menées par l'établissement mettent en évidence un différentiel important entre l'information communiquée en début d'année, au moment où les étudiants s'inscrivent, et puis la réalité dans les mois qui suivent. Le pourcentage d'étudiants salariés est en réalité bien plus élevé que ce qui a pu être relevé au moment des inscriptions. Il serait nécessaire de pouvoir bénéficier de cette information en cours d'année pour pouvoir l'étudier. Les études qui ont été menées révèlent que cela a un impact important.

Monsieur ROBLÉDO se demande si l'information « dispensé d'assiduité » ne pourrait pas être utile dans ce cadre, en partant de l'hypothèse que ce statut est uniquement attribué aux étudiants qui travaillent. Monsieur BAUPIN le note.

Monsieur CHRISTOPHOL précise qu'il lui semble important, au-delà de la dispense d'assiduité, de connaître le nombre d'heures hebdomadaires travaillées. C'est ce nombre d'heures qui peut impacter de façon importante la réussite des étudiants. L'observatoire de la vie étudiante devrait sortir son rapport en 2021. Il estime qu'il serait intéressant pour l'Université d'Angers de disposer des données correspondantes.

Monsieur AKIN abonde en ce sens. Les statistiques précisent en général qu'un étudiant sur deux travaille un peu ou beaucoup. Cette statistique est actuellement biaisée par la réalité sanitaire. Il comprend qu'il soit compliqué de disposer de ce type de données, sachant que l'Université ne la demande pas au moment de l'inscription.

Monsieur ROBLÉDO précise que beaucoup d'indicateurs sont basés sur des calculs un peu mécaniques, sans que les étudiants ne soient interrogés. Ce type de remontées d'informations ne peut être possible que par le biais d'une enquête, avec des taux de réponse qui pourraient ne pas être satisfaisants. Les résultats donneraient alors peu d'informations complémentaires. Il estime toutefois intéressant de disposer de ces

données. Les résultats de l'enquête pourraient ensuite être comparés avec le calcul induit par ces indicateurs. Néanmoins, conditionner le calcul des indicateurs à ce type d'informations serait complexe et très coûteux en temps, pour une normalisation des résultats, au sens statistique, qui serait faible. Le critère « dispensé d'assiduité » pourrait servir d'indicateur, en considérant toutefois que ce statut s'applique uniquement aux étudiants salariés. Monsieur AKIN précise qu'à sa connaissance, cela n'est pas le cas. Monsieur BAUPIN va vérifier avec les services compétents si ce critère peut constituer une hypothèse de travail pertinente.

Le Rapport annuel de performance 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, 1 membre s'est connecté en cours de séance ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## **6.2 Approbation du Compte financier 2020 et affectation du résultat**

Monsieur AGNELY précise que le compte financier est soumis à différentes préconisations, notamment le décret GBCP, le code de l'éducation, la circulaire de la direction du budget. Cela génère beaucoup d'éléments à présenter dans les états budgétaires et comptables mis à disposition des administrateurs. Ces éléments sont assez complexes.

La présentation du compte financier devant le Conseil d'administration remplit un double objectif :

- arrêter les comptes au 31 décembre de l'année,
- présenter quelques éléments d'analyse de l'exécution budgétaire.

Deux types de tableaux ont été communiqués aux administrateurs, les tableaux pour vote et les tableaux pour information.

Monsieur ROBLÉDO précise le contexte d'exécution, spécifique à l'année 2020. L'exécution budgétaire est marquée en partie par les éléments conjoncturels liés à la crise sanitaire. Cette exécution traduit également une tendance un peu structurelle et pesante dans l'établissement, notamment sur le taux de rigidité de la masse salariale par rapport à l'ensemble des dépenses.

En raison de la crise sanitaire, les activités de l'Université ont basculé à distance, avec une très forte implication de la communauté. L'année a également été marquée par une augmentation assez importante du nombre d'étudiants. L'Université s'est engagée dans la mise en place de différents projets, comme la mise en place de la ComUE avec l'Université du Mans.

L'Université s'est maintenue dans le classement de Shanghai.

L'établissement s'est également engagé dans une politique éco-responsable, avec la réduction de l'empreinte carbone, la mise en place de toute une série d'investissements qui répondront à cet objectif.

Ce contexte se traduit en flux budgétaires et financiers.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau des autorisations budgétaires (diapositive 46).

Deux notions sont importantes dans les dépenses : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Le tableau met en exergue le delta par rapport au dernier budget rectificatif, que cela concerne les dépenses ou les recettes.

Le tableau 2 précise le solde budgétaire, qui fait la différence entre les flux financiers qui entrent, les recettes, et les flux financiers qui sortent, les crédits de paiement.

L'Université d'Angers a un solde budgétaire déficitaire de 2 095 933 millions d'euros. Ce solde budgétaire est toutefois beaucoup moins important que celui présenté lors du budget rectificatif. Cette importante différence provient de la diminution des crédits de paiement entre le budget rectificatif et l'arrêté des comptes (environ 7 millions d'euros).

Monsieur ROBLÉDO explique que lorsque le budget est établi, l'Université affecte des autorisations d'engagement et des crédits de paiement associés dans les différentes unités budgétaires. L'Université dispose ensuite tout au long de l'année d'une certaine autonomie d'exécution.

Lors de la constitution du budget rectificatif, l'Université n'aplanit pas, en quelque sorte, les budgets des différentes unités budgétaires, comme par exemple le budget d'une composante. L'Université attend la fin de l'exécution pour constater le résultat.

La note de l'ordonnateur communiquée aux administrateurs précise de façon détaillée tous les éléments permettant d'illustrer l'évolution de cette exécution budgétaire.

Concernant les recettes réalisées (diapositive 47), le taux d'exécution par rapport au budget rectificatif s'élève à 99,3 %. Les recettes sont moins importantes que ce qui avait été prévu, notamment sur les ressources propres.

La diapositive 48 présente l'exécution des dépenses en identifiant les 3 catégories de dépenses, à savoir le fonctionnement, l'investissement et la masse salariale. Ces catégories se retrouvent au niveau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

L'autorisation d'engagement consiste à engager une dépense qui se traduit par un crédit de paiement réalisé dans l'année ou après la clôture budgétaire. C'est la raison pour laquelle il peut parfois être observé une différence entre AE et CP. Il peut arriver, au cours d'un exercice budgétaire donné, d'avoir des crédits de paiements supérieurs aux autorisations d'engagement parce que l'Université honore une dépense qui a été engagée l'année précédente.

Le fonctionnement accuse un delta qui est relativement important. C'est l'impact le plus important de la crise sur cette exécution budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement par rapport à 2019 ont diminué globalement de près de 2 millions d'euros. Certaines dépenses de fonctionnement seront reportées l'année suivante parce que ce sont des activités qui n'ont pas eu lieu au cours de l'année 2020, mais elles seront peu nombreuses.

Cette baisse des dépenses de fonctionnement masque les dépenses supplémentaires auxquelles a dû faire face l'Université, notamment concernant l'achat de masques, de gel hydroalcoolique, différents soutiens réalisés au profit, notamment, des étudiants. Ces dépenses ont été estimées à un peu plus d'un million, une partie de ces dépenses aura été financée par des subventions extérieures.

Les dépenses de fonctionnement récurrentes s'élèvent environ à 3 millions en moins, mais les dépenses liées à la crise covid s'élèvent environ à 1 million d'euros.

Les recettes accusent une baisse d'environ – 600 000 euros.

Monsieur ROBLÉDO présente le tableau 1 des autorisations d'emplois (diapositive 49). La variation observée doit être rapportée au budget rectificatif. Le flux d'emplois a été impacté par la crise sanitaire.

Il est également nécessaire de comparer ces variations par rapport à 2019, sinon les administrateurs pourraient avoir le sentiment que le flux d'emplois à l'Université d'Angers a diminué alors que le volume d'emploi est en réalité plus important.

Beaucoup d'emplois sont pris sur budget propre, liés à des contrats recherche etc... (+25,9 ETPT).

Les emplois sur budget Etat (+ 1,7 ETPT) traduisent des fluctuations liées à la réfrigération (occupation d'un poste par un ATER) puis à la déréfrigération (recrutement d'un MCF ou d'un PR).

Concernant le tableau 4, équilibre financier (diapositive 50), il est complémentaire au tableau numéro 2, il part du solde budgétaire (2 095 000) auquel se rajoutent ensuite des opérations pour compte de tiers. Ces opérations traduisent globalement des crédits perçus par l'Université, redistribués ensuite en totalité aux personnes bénéficiaires (exemple : les bourses de mobilité internationale etc.).

Le deuxième élément important relève des opérations de TVA pour lesquelles l'Université paie mais bénéficie ensuite d'un remboursement. Il s'agit uniquement d'un flux de trésorerie. Le rapprochement du solde budgétaire avec ces éléments réalisés pour compte de tiers permet d'obtenir à la fin la variation de la trésorerie qui s'élève à - 1,8 millions d'euros. La variation de la trésorerie est bien moindre que celle envisagée lors du budget rectificatif, puisque le solde budgétaire prévisionnel était de - 9 millions d'euros.

Le tableau 9 retrace dans sa première partie les opérations pluriannuelles des dépenses (diapositive 51). Le tableau mentionne des opérations d'investissement, des opérations recherche, les projets pluriannuels comme l'EUR, le projet Thélème, le projet Etoile etc... L'Université d'Angers va percevoir des crédits pendant plusieurs années qui sont enregistrés dans ce tableau dès qu'ils arrivent. Le montant global des opérations pluriannuelles s'élève à 97,4 millions d'euros, sur lesquels l'Université a déjà honoré le paiement à hauteur de 50 millions d'euros. Il restera à payer 47,4 millions d'euros.

Monsieur ROBLÉDO présente ensuite les opérations pluriannuelles relatives aux recettes (diapositive 52). L'Université a perçu un montant de financement de 49,3 millions d'euros et il restera à encaisser 41,7 millions d'euros. La somme des deux montants est en-dessous des 97 millions d'euros, qui correspond à la partie d'autofinancement que doit pouvoir réaliser l'établissement sur un certain nombre de projets. Il conviendra alors de faire un prélèvement sur la trésorerie de 5,7 millions d'euros, qui va s'étaler sur plusieurs années.

Monsieur ROBLÉDO précise que les tableaux présentés correspondent aux principaux éléments relatifs à l'exécution budgétaire.

Monsieur CHRISTOFOL précise qu'il est intéressant de montrer cette activité financière en regard avec une autre activité, comme l'évolution du nombre d'étudiants. L'Université a une croissance de près de 4,5% du nombre d'étudiants entre 2019 et 2020. En conséquence, la subvention pour charges de service public par étudiant est en baisse de 2% en 2020 par rapport à 2019 avec environ 6 500 € par étudiant. L'Université est en dessous de la moyenne nationale des autres universités de taille comparable, pour lesquelles le montant s'élève plutôt à 7 500 € par étudiant.

Cela a un impact sur le taux d'encadrement, qui a baissé entre 2019 et 2020 de 4,6 à 4,4 enseignants pour 100 étudiants. En prenant le ratio de façon inverse, l'Université est passée de 21,8 à 22,6 étudiants par enseignant et de 12,5 à 12,8 étudiants par agent. Il peut être observé un épuisement professionnel. Les enseignants-chercheurs disposent de moins de temps pour la recherche compte-tenu de l'intensité de travail qui doit être déployé pour l'enseignement. La crise covid a nécessité une adaptation conséquente des cours et donc un temps de travail plus important. Cela doit être mis en perspective sur plusieurs années. Sur 10 ans, le nombre d'étudiants a évolué de 37%. En termes de recrutement, il peut être observé un taux de +9 % pour les titulaires et de + 15% en comptabilisant les agents contractuels et les agents titulaires. Compte tenu de la politique de recrutement actuelle, l'Université est passée de 21 à 22% d'agents non titulaires par rapport à l'ensemble des agents sur l'Université. Le vote proposé pour le schéma d'emplois 2021 fait par ailleurs craindre une baisse du taux d'encadrement des enseignants. Ce taux d'encadrement a chuté en une année de près de 3,75 %.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il n'a pas en mémoire les pourcentages exacts. Il reconnaît néanmoins que le taux d'encadrement des étudiants se détériore au regard de l'évolution du flux des inscriptions. L'établissement essaie de trouver des réponses, même si elles ne sont pas toujours optimales. L'Université est contrainte d'avoir recours à des enseignants contractuels. Le recours à ce type d'emplois permet une marge de manœuvre plus importante que les campagnes d'emplois de titulaires, qui sont extrêmement normées. Deux collègues ont été élus à l'IUF, l'Université a créé des postes d'ECER, hors campagne d'emplois, pour compenser la décharge obtenue en partant du principe qu'il ne fallait pas que la décharge recherche obtenue par les titulaires à l'IUF ne se traduise par un surcroît de travail pour les collègues.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît une sous-dotation de l'Université d'Angers en termes de subvention pour charges de service public. Si l'Université avait la capacité financière d'activer tous les postes dont elle dispose sous plafond Etat, elle aurait alors un taux d'encadrement de 11,2 étudiants par enseignant, en couplant le plafond Etat saturé et les emplois sous plafond propre. Le plafond d'emplois ne peut pas être saturé en raison des ressources et des subventions pour charges de service public.

Monsieur AGNELY poursuit la présentation. Il précise qu'à côté de la comptabilité budgétaire, les comptes de l'université sont également suivis dans le cadre d'une comptabilité générale.

La comptabilité générale est similaire à la comptabilité des entités privées. Elle va donner d'autres types d'informations complémentaires.

Cette comptabilité générale est retracée dans 3 documents principaux : le compte de résultat, le bilan et l'annexe.

Le compte de résultat est un document qui synthétise l'ensemble des charges et des produits de l'Université pour une période donnée appelée exercice comptable. Le compte financier est établi en année civile alors que l'activité de l'Université est exercée en année universitaire.

Le compte de résultat ne reprend pas tout à fait les mêmes éléments qui ont été présentés dans le tableau 2. Du côté des charges, il va reprendre les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement.

Du côté des produits, il va proposer la distinction entre les recettes qui étaient relatives à des opérations de fonctionnement et celles relatives à des opérations d'investissement. Ce compte de résultat intègre également les charges non décaissables et les recettes non encaissables.

Contrairement au tableau 2, le compte de résultat permet le rattachement des charges et des produits à l'exercice et non pas à l'année à laquelle les dépenses et les recettes sont encaissées.

Une charge qui a son fait générateur dans l'année 2020, même si elle est décaissée en 2021, va être rattachée à l'année 2020. En prenant en considération la notion de charges et de produits, le résultat de l'exercice cette année accuse une perte de 1,1 million d'euros en budget consolidé.

Le budget consolidé va reprendre 2 éléments : le budget de l'établissement et le budget de la Fondation.

Monsieur AGNELY présente le budget de la Fondation (diapositive 59). Le budget de la Fondation n'a pas un véritable impact sur le résultat global consolidé.

Le compte financier présente des états financiers pour le budget principal, pour le budget de la Fondation et pour le budget consolidé. Eu égard aux masses, tous les documents budgétaires qui ont été présentés préalablement se reportaient au budget consolidé.

L'excédent de l'activité de la Fondation pour cette année est de + 6940, 78 €.

Le deuxième document en comptabilité générale est le bilan. Un bilan est un état de synthèse qui permet de décrire en termes d'actif et de passif la situation patrimoniale de l'Université à une date donnée.

Le bilan prend la forme d'un tableau dont la partie des ressources est appelée "passif" et celle des emplois est appelée "actif".

Les documents présentent un bilan consolidé, un bilan pour l'établissement et un bilan pour la Fondation (diapositives 58 à 60).

L'annexe comptable (diapositive 60) commente le compte de résultat et le bilan, elle donne des explications sur les principaux postes de ces tableaux.

Le bilan va permettre la réalisation d'un bilan fonctionnel qui est établi à partir du bilan comptable. Ce bilan fonctionnel va permettre de calculer des indicateurs qui sont souvent utilisés pour l'analyse, comme le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie. En 2020, le besoin en fonds de roulement baisse légèrement pour atteindre 22 267 766 €. Pour trouver la trésorerie, l'Université va retrancher du fonds de roulement le besoin en fonds de roulement. Les universités ont une particularité, leur besoin en fonds de roulement est négatif. En conséquence, la trésorerie qui ressort s'élève à + 32 241 423 €.

Des indicateurs peuvent être établis (diapositive 62). Le bilan fonctionnel et les indicateurs y afférents correspondent à de la comptabilité analytique.

L'objet de la comptabilité analytique est d'essayer de trouver des ratios qui traduisent et donnent des éléments de compréhension de la situation financière.

Les ratios présentés correspondent à ceux utilisés par le MESRI.

Concernant le poids de la masse salariale, le ratio est de 85%. Le MESRI a mentionné un seuil d'alerte au-delà de 83%.

Il convient de nuancer ce ratio en le contextualisant avec d'autres ratios.

Le deuxième ratio concerne le fonds de roulement en jours de charges décaissables. Ce ratio s'établit à 53 jours. Le troisième ratio est un ratio de trésorerie.

Monsieur ROBLÉDO précise que pour les deux derniers indicateurs, l'Université est bien en deçà du seuil de vigilance.

Concernant l'indicateur de fonds de roulement, il sera quand même nécessaire d'aller ponctionner, dans les prochaines années, 5,7 millions d'euros pour faire face à des opérations pluriannuelles non financées par des subventions.

Concernant le rapport entre les dépenses de personnel et les produits encaissables, il peut être observé une dégradation structurelle de ce ratio.

Sans la crise sanitaire, le pourcentage de 85% observé aurait probablement été plus faible, mais néanmoins supérieur à 83%.

Pour améliorer un ratio, il est possible d'agir soit sur le numérateur, soit sur le dénominateur. Concernant le dénominateur, il supposerait un processus permettant de diminuer les charges de personnel, mais les marges de manœuvre sont presque inexistantes. Diminuer la masse salariale reviendrait à disposer de moins d'emplois, ou d'avoir une structure de ces emplois qui soit différente, par exemple par un poids plus important des contractuels. Une autre option serait de ne plus répondre à l'objectif d'accueil des étudiants.

Monsieur ROBLÉDO estime qu'aucune de ces deux solutions n'est envisageable.

Un deuxième axe de travail serait d'agir sur les produits, comme les ressources propres, en préconisant le recours à des contrats de recherche, de projets financés sur différents types d'appels à projets qui s'inscrivent dans la politique de l'établissement. Il peut être possible d'avoir recours à la formation continue, l'apprentissage, les contrats de prestation etc...

Il n'est toutefois pas possible d'asseoir le paiement d'une masse salariale de titulaire sur ce type de ressources, qui peuvent varier d'une année sur l'autre.

Le dernier paramètre restant est de bénéficier d'une revalorisation de la dotation, en disposant d'une subvention pour charges de service public qui s'inscrive *a minima* dans la moyenne nationale. La gouvernance s'y emploie et se bat. Monsieur ROBLÉDO a un engagement de la Ministre, qui a reconnu que l'Université d'Angers devait être spécifiquement accompagnée pour lui permettre de bénéficier d'une subvention qui soit plus conforme à son niveau d'activité, son efficacité et sa performance au niveau de la recherche et des formations.

Monsieur AGNELY précise que suivant les dispositions du code de l'éducation, le Conseil d'administration doit approuver le compte financier au vu du rapport du Commissaire aux comptes.

Monsieur AGNELY invite Monsieur GRIGNON, Commissaire aux comptes du cabinet KPMG, à présenter ses observations.

Monsieur GRIGNON précise que, pour justifier son opinion, le cabinet apprécie la qualité des comptes et notamment un certain nombre de points spécifiques comme la

reconnaissance des recettes (formation continue, recherche). Le cabinet valide également ce qui se rapporte à l'investissement – subvention, tout ce qui est provisions pour risques et charges et les passibles sociaux.

Le cabinet apprécie également l'annexe comptable et l'ensemble des documents qui ont été présentés aux administrateurs.

Le cabinet KPMG certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles de principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Université.

Les comptes sont certifiés sans observations ni réserves.

Le cabinet certifie également les comptes de la Fondation.

Monsieur GRIGNON précise qu'il a par ailleurs relu le Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2020, qui mentionnait que le cabinet avait émis une réserve sur le compte financier. Le terme est inexact, il ne s'agissait en fait que d'une observation sur le changement de méthode par rapport à la récolte de la CVEC. Il demande que la correction soit apportée dans le Procès-verbal correspondant [*Note post-séance : la précision a bien été apportée dans procès-verbal correspondant*].

Monsieur AGNELY précise que le Conseil d'administration vote le budget et approuve les comptes.

Il délibère également sur l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe.

Monsieur AGNELY présente la délibération correspondante aux membres du Conseil d'administration, qui reprend le modèle de délibération de la circulaire de la Direction du budget.

Concernant l'affectation du résultat, Monsieur AGNELY précise que l'Université n'a pas d'actionnaires et ne distribue pas de dividendes. Le résultat est ainsi affecté tous les ans sur les réserves de l'établissement. Il propose cependant de laisser l'excédent de la Fondation, d'un montant de 6 940,78 €, en report à nouveau.

Par ailleurs en 2019, un changement de méthode avait été constaté pour la comptabilisation des droits d'inscription. Pour que cette opération ne présente pas un impact faussement positif sur l'exercice 2019, il avait été décidé de comptabiliser ce changement en report à nouveau. Ce report à nouveau n'avait pas été affecté l'année dernière. Monsieur AGNELY propose l'affectation de ce report à nouveau, d'un montant de 1 940 982,01 d'euros, en réserves.

Monsieur ROBLÉDO soumet les 4 articles de la délibération à l'approbation des membres du Conseil d'administration.



### **Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 477,8 ETPT sous plafond d'emplois Etat et 417,6 ETPT hors plafond
  
- 160 499 045,62 € d'autorisations d'engagement
  - 130 951 772,33 € personnel
  - 19 958 167,20 € fonctionnement
  - 9 589 106,09 € investissement
  
- 158 716 310,55 € de crédits de paiement
  - 130 951 772,33 € personnel
  - 20 343 470,30 € fonctionnement
  - 7 421 067,92 € investissement
  
- 156 620 377,70 € de recettes
  
- - 2 095 932,85 € de solde budgétaire (déficit)

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 1 membre s'est déconnecté en cours de séance ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

### **Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 1 887 785,29 € de variation de trésorerie
  
- - 1 097 714,36 € de résultat patrimonial (dont une perte de - 1 104 655,14 € au titre du budget principal et un excédent de 6 940,78 € au titre de la Fondation)
  
- 1 902 695,99 € de capacité d'autofinancement
  
- -1 519 168,25 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

### **Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2020 du budget principal, soit - 1 104 655,14 €, en réserves et l'excédent de la Fondation, soit 6 940,78 €, en report à nouveau.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

#### **Article 4 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le report à nouveau généré sur l'exercice 2019 par le changement de méthode comptable des droits d'inscription et une régularisation de la TVA sur les colloques, soit 1 940 982,01 €, en réserves.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 10 abstentions, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Monsieur CHRISTOFOL estime qu'il serait intéressant que les administrateurs disposent des chiffres annuels des heures statutaires, des heures complémentaires des titulaires et des heures de vacation pour démontrer l'effort qui est produit par les personnels enseignants pour obtenir ces performances.

Monsieur ROBLÉDO prend bonne note de la demande.

Par rapport aux abstentions, Monsieur AGNELY précise que, contrairement au budget rectificatif qui peut être soumis à des arbitrages, le compte financier représente une photographie de ce qui s'est passé dans l'année. Il s'étonne en conséquence de ces abstentions et se demande si cela relève de la complexité des points abordés.

Monsieur AKIN répond que la compréhension du compte financier n'est pas aisée. Il avait été précisé l'an dernier que des formations seraient dispensées pour comprendre ces différentes données. Une seule formation a été dispensée, sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Monsieur AKIN ne se sent pas en capacité de comprendre les données présentées pour se prononcer en faveur ou contre ce bilan financier. Il préfère s'abstenir.

Monsieur AGNELY précise qu'il est disponible pour approfondir la formation dispensée ou créer des modules de formation spécifiques. Il reconnaît que le compte financier est complexe à appréhender.

Dans le fil de discussion, certains administrateurs précisent qu'ils seraient intéressés pour suivre ce type de formation.

#### **6.3 Rapport annuel de l'activité de la Fondation**

Monsieur BOUSSION présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise que le rapport d'activité de la Fondation est l'occasion, en quelque sorte, de dérouler les événements principaux de l'année 2020.

L'année 2020 a été la première année entière de la Fondation. Il rappelle que la Fondation est née d'une décision du Conseil d'administration de novembre 2018.

Compte-tenu de la crise sanitaire, le Conseil de gestion de la Fondation a souhaité se mobiliser très rapidement durant le premier confinement en mettant en place un fonds d'urgence solidarité. Ce fonds d'urgence solidarité a vocation à collecter des fonds auprès de particuliers, d'entreprises, pour compléter les actions mises en place par l'Université, notamment concernant la précarité numérique et les questions alimentaires.

Le Conseil de gestion de la Fondation a souhaité mettre en place un fonds d'urgence solidarité qui ne soit pas uniquement lié au covid, mais qui aurait vocation à se pérenniser.

Les 18 000€ collectés ont notamment permis de participer à l'achat d'ordinateurs pour le dispositif Précanum.

La Fondation de l'Université a souhaité piloter la mise en place d'un événement en décembre le « giving Tuesday ». L'objectif était de se mobiliser autour de la notion de dons, don financier, don de temps, don du sang, don en compétences...

Cette action a permis de mobiliser à la fois des collègues, des étudiants et des associations étudiantes qui se sont particulièrement mobilisées.

L'arrivée d'une cabine de télé-médecine à la Faculté de santé a été rendue possible par les échanges entretenus entre la Fondation et l'entreprise H4D. Le prix estimé est d'environ 140 000 €, les différents échanges ont permis un accord de mise à disposition gratuite pour 5 ans.

La Fondation est présente pour l'ensemble des composantes, l'ensemble des directions, l'ensemble des services. Elle est au service de l'Université. La Fondation a joué un rôle de soutien et de conseil pour la mise en place du club de partenaires de Polytech. Cette mise en place s'est conclue par la signature d'une convention avec l'entreprise Gecina, permettant de soutenir la mise en place d'actions pédagogiques auprès des étudiants de Polytech.

L'un des éléments majeurs de la Fondation est d'être en soutien à la recherche. Un soutien est apporté pour la mise en place de chaires qui permettent de rassembler des enseignants-chercheurs et des acteurs socio-économiques. Il s'agit d'un véritable lieu de communication et de valorisation de la recherche et des formations, sur le territoire ou au-delà.

Deux chaires ont été accompagnées sur l'année 2020 : la chaire « avantage et acceptabilité des protéines alternatives », portée par Madame PANTIN-SOHIER et la « chaire parole et pouvoir d'agir des Enfants et des Jeunes », portée par Monsieur DENECHERE.

Pour permettre le développement des chaires, il faut faciliter le soutien d'acteurs socio-économiques à ces dispositifs, en élaborant notamment des conventions de mécénat.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'un nouveau membre doit rejoindre la Fondation, il s'agit de l'entreprise Sorex qui fait de l'expertise comptable.

Monsieur BOUSSION ajoute que l'année 2020 a été l'occasion pour le Conseil de gestion de s'interroger sur la stratégie de développement de la Fondation. Le Conseil de gestion a acté la volonté d'élargir les membres fondateurs, pour permettre aux entreprises de petite taille de s'intégrer, avec une formalisation financière un petit peu différente des entreprises de taille plus importante du territoire. Ce déploiement des membres fondateurs est une brique au sein d'une stratégie de développement qui sera certainement redessinée pendant l'année universitaire 2021-2022.

Les statuts de la Fondation ont été votés au CA de novembre 2018 et précisent des mandats de 4 ans. L'année 2020 permettra d'établir un document de stratégie de développement plus global.

Monsieur DANIEL demande s'il serait envisageable d'augmenter la composition du Conseil de gestion de manière que toutes les composantes de l'Université y soient représentées. Il demande également quelles chaires devront être privilégiées : s'agira-t-il de chaires qui vont porter sur des formations, sur des thématiques, sur des programmes de recherche ? Il se demande quelles pourraient être leurs relations avec les laboratoires, les UFR, les composantes de l'Université.

Monsieur ROBLÉDO répond que les sièges au Conseil de gestion doivent répondre aux critères établis par les statuts. Les statuts ne prévoient pas un siège par composante. Il faut respecter un équilibre avec les fondateurs. Or, l'Université ne dispose pas encore d'un nombre de fondateurs très important. La Fondation représente les thématiques portées par les composantes.

Monsieur DANIEL entend que les statuts ne proposent pas autant de sièges que de composantes. Il estime en revanche qu'il pourrait être possible d'inviter les composantes, notamment pour les thématiques non représentées actuellement. Tous les conseils comprennent des membres élus et des membres invités.

Monsieur ROBLÉDO répond que les membres invités de façon permanente ne sont pas prévus dans les statuts.

Monsieur BOUSSION le confirme, le principe d'invités permanents n'est pas prévu dans les statuts de Fondation universitaire.

Il s'agissait du premier mandat de la Fondation. Monsieur BOUSSION a observé les pratiques de ses homologues participant à des Fondations plus anciennes et bénéficiant de davantage d'expérience. Ils ont dû réfléchir à la gouvernance.

Actuellement, la Fondation de l'Université prévoit 6 sièges au sein du Conseil de gestion. L'objectif est de développer le nombre de membres fondateurs. Si ce nombre de fondateurs augmente, il faudra réfléchir à la façon de les associer au Conseil de gestion.

Les 2 prochaines années permettront de dresser le bilan de ce nouvel outil pour l'Université et sa capacité à associer les partenaires extérieurs. Les entreprises partenaires doivent comprendre ce qu'est l'Université. Trop de membres de la communauté présents dans le Conseil de gestion conduirait certainement à un déséquilibre. La question de la gouvernance sera, à moyen ou long terme, nécessairement portée par le Conseil de gestion.

Concernant les chaires, les fondateurs apportent une somme, dont une partie est consommable chaque année. L'Université a actuellement fait le choix de ne pas aller puiser dans cette partie consommable, qui pourra à terme permettre d'avoir un montant qui pourrait être utile pour que la Fondation développe ses propres projets. On peut par exemple imaginer des appels à projets pour la mise en place d'une chaire.

La Fondation intervient actuellement en soutien, en appui ou en conseil auprès des enseignants-chercheurs qui voudraient monter une chaire au sein de l'Université.

Monsieur BOUSSION apporte des conseils sur les modalités pratiques et organisationnelles de ce genre d'activité. Les membres du Conseil de gestion ont acté l'idée qu'il serait pertinent que les chaires soient en lien avec une thématique privilégiée à l'Université pour éviter que trop de chaires ne se développent.

Les chaires peuvent être 100% recherche, avec des volets adossés à la formation. Les liens avec les composantes et les laboratoires se font alors naturellement.

La modalité pratique d'organisation relève de la liberté du porteur de la Chaire.

Au-delà de la stratégie de développement évoquée, le Conseil de gestion de la Fondation essaie de réfléchir sur les modalités du mécénat de compétences qui pourrait être une possibilité intéressante. Le mécénat de compétences est une possibilité donnée aux entreprises de mettre à disposition de ses collaborateurs une activité d'intérêt général. Le temps de travail des collaborateurs pourrait s'inscrire dans la logique de reçus fiscaux.

Monsieur BOUSSION précise que la Fondation va communiquer sur la mise en place d'un nouvel événement, qui devrait avoir lieu début avril et qui s'intitule « les déjeuners de l'innovation ». L'objectif est de permettre le démarrage de captations d'échanges en direct sur YouTube pendant le temps du déjeuner, autour de l'innovation et particulièrement concernant l'innovation enfance jeunesse, pour promouvoir la future chaire. Cette proposition se renouvellera.

Le rapport annuel 2020 de l'activité de la Fondation de l'Université d'Angers est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 19 voix pour et 9 abstentions, 1 membre s'est déconnecté en cours de séance ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

#### **6.4 Primes d'administration et pour charges administratives 2020-2021**

Monsieur ROBLÉDO précise qu'il est proposé de supprimer la prime du "chargé de mission rapprochement" et d'ajouter celle de l'administrateur provisoire de la COMUE.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

#### **6.5 Appel à cotisation UNESS (Université numérique en santé sport) 2021**

Monsieur AMIARD présente ce point (*Cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise que l'Université d'Angers est actuellement abonnée à 2 universités numériques thématiques : Unisciel et UNESS. Unisciel concerne la thématique des sciences et technologies et UNESS concerne le volet santé et sport.

Le montant de l'appel à cotisation de l'UNESS est de 40 887 euros. Il est demandé aux administrateurs d'approuver la prise en charge par l'Université (budget général) de 12 266 euros, le reste du montant étant pris en charge par la Faculté de Santé.

Monsieur AMIARD explique que l'Université collabore depuis plus de 10 ans avec cette université numérique, qui développe un certain nombre de plateformes très utilisées par toutes les Faculté de santé de France. Des plateformes de formation sont développées, utilisées aussi pour l'examen national classant. Des développements continuent d'être réalisés.

Les cotisations des établissements représentent 70% du budget de cette structure qui est un GIP. Il est proposé de continuer cette collaboration qui permet de bénéficier d'outils numériques très performants. Monsieur AMIARD est disponible pour communiquer le rapport d'activité 2020.

Monsieur DANIEL demande pourquoi la cotisation n'est pas intégralement réglée par la Faculté de Santé.

Monsieur AMIARD répond que les thématiques concernées sont la santé et le sport. Par ailleurs, l'UNESS développe des outils qui sont également intégrables dans Moodle pour toute la communauté. Il s'agit de l'université numérique thématique la plus développée en France, dont le périmètre dépasse le cadre de la santé en termes d'outil de mise à disposition de la communauté.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que cette plateforme est également utilisée pour les examens classants nationaux. Monsieur AMIARD ajoute qu'elle sera mise à disposition des établissements qui le souhaiteraient, notamment au niveau des IFSI. Cette plateforme pourra également être utilisée par d'autres formations, hors secteur santé.

Le montant de l'appel à cotisation est de 40 887 euros. L'Université (budget général) prendra en charge un montant de 12 266 euros.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

## **6.6 Adhésion 2021 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements**

Monsieur AMIARD présente ce point (cf. diaporama de séance en annexe).

Monsieur AMIARD précise que le système d'information de l'Université contient un certain nombre de produits développés par l'agence de mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE), comme SIFAC, Siham, Apogée etc...

Ces produits coûteraient des millions d'euros à développer si chaque établissement devait les déployer seul. Ces produits sont actuellement développés grâce aux cotisations et au paiement des redevances annuelles mutualisées.

Un volet accompagnement est également prévu. L'AMUE permet de participer à un grand nombre de formations et d'accompagnements pour appréhender l'évolution de ces outils.

Monsieur AKIN demande si tous les établissements sont adhérents à l'AMUE.

Monsieur ROBLÉDO répond par la négative, il existe un autre réseau qui fonctionne également sur un principe de mutualisation d'expertise ou de temps de personnes expertes dans les établissements.

Monsieur AMIARD précise qu'il s'agit du réseau Cocktail. Monsieur ROBLÉDO ajoute que le montant des cotisations est sans doute plus faible, mais il faut que ces établissements mettent à disposition de l'ensemble du réseau des compétences de leur propre personnel.

Monsieur AMIARD explique que la plupart des établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités, ont souvent des systèmes d'information hybrides. Certaines briques viennent de la société Cocktail, d'autres de l'AMUE, d'autres briques sont achetées au travers de la commande publique. Aucun opérateur unique ne pourrait fournir un système d'information complet aux universités françaises et mondiales.

Monsieur AKIN demande si, dans le cadre du rapprochement des universités du Mans et d'Angers, il ne serait pas possible de ne payer qu'une seule adhésion commune.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il faudrait alors disposer d'un seul système d'information, ce qui n'est pas le cas. Monsieur AMIARD ajoute que le modèle économique du système d'information est calculé parfois sur le nombre d'étudiants, le nombre de personnels etc... Il aurait pu être envisagé un gain en termes de compétences mutualisées, mais il faudrait disposer du même système d'information, ce qui est rarement le cas dans les universités françaises.

L'adhésion 2021 d'un montant de 22 079 € est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention ; 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

## **7. Enseignement et vie étudiante**

### **7.1 Bilan du dispositif BO+ et pérennisation du dispositif**

Monsieur BAUPIN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise que le Comité technique du 18 novembre 2016 a défini un certain nombre d'indicateurs concernant l'ouverture de la bibliothèque Saint Serge le dimanche (diapositive 86).

Ces indicateurs ont été définis collégialement et suivis par la Direction du pilotage et de l'évaluation au cours de ces différentes années.

Pour pouvoir réaliser ce travail de suivi, la DPE dispose d'un outil « le portail affluence » qui permet de dénombrer toutes les entrées et toutes les sorties à la B.U. Il est donc possible de pouvoir réaliser des traitements qui permettent de connaître le nombre de personnes présentes à la B.U. par demi-heure (diapositive 87).

La diapositive 88 présente l'évolution des données du nombre d'entrées sur les années universitaires de 2015-2016 à 2018-2019. Le nombre d'entrées varie d'année en année entre 4 et 5% pour une évolution moyenne du nombre d'inscrits à l'Université d'Angers de 3% sur les 4 dernières années.

Il peut être observé une évaluation à la hausse pour l'ensemble des jours de la semaine. Le nombre de présents le dimanche a connu une augmentation importante. La présence le dimanche est aussi importante que les autres jours de la semaine. Elle est même supérieure aux journées du vendredi et du samedi.

Pour pouvoir réaliser le travail en prenant en compte l'année 2019-2020, l'étude a été circonscrite à la période du début de l'année universitaire jusqu'au 14 mars de chaque année concernée par l'évaluation (diapositive 89).

La diapositive 90 présente le nombre d'entrées sur cette période. Il peut être observé une baisse sur l'année 2019-2020. La fréquentation le dimanche a baissé, pour revenir au niveau observé voici 2 ans. Tous les jours de la semaine sont concernés par cette baisse du nombre d'entrées, sauf le samedi.

La diapositive 91 fait état du nombre de visiteurs présents par demi-heure sur la période de novembre à mi-mars. Monsieur BAUPIN observe une augmentation : même si le nombre

d'entrées baisse, les étudiants et visiteurs restent plus longtemps sur place. Il peut toutefois être constaté une légère diminution le dimanche, mais le nombre de visiteurs présents est toujours supérieur à celui observé le vendredi et le samedi.

Monsieur BAUPIN présente la moyenne sur la journée du nombre de visiteurs présents (diapositive 92). Aucun dimanche n'a un taux de remplissage moyen sur la journée inférieure à 10% sur les 4 années observées.

En 2019-2020, près d'un dimanche sur 3 (31%) a un taux moyen supérieur à 50%.

Monsieur BAUPIN précise le nombre de demi-heures concernées par ces différents taux de remplissage (diapositive 93). Concernant le taux de remplissage inférieur ou égal à 10%, il peut être observé une légère hausse de 0,9 point en 2019-2020

Sur les 4 dernières années, il peut être constaté une diminution du nombre de ½ heures avec un taux de remplissage entre 10 et 25%.

La diapositive 94 présente une comparaison du nombre moyen de visiteurs par créneau horaire. Les horaires à forte fréquentation (zone orange/rouge) s'étendent sur l'ensemble des horaires d'ouverture au fur et à mesure des années. Une baisse du nombre d'entrée peut être constatée mais les visiteurs sont présents plus longtemps.

A partir de 2018-2019, le nombre de visiteurs présents supérieur à 400 a augmenté peu à peu. La plage s'est élargie plus tôt dans l'après-midi et plus tard en fin de journée.

Différentes explications peuvent justifier la baisse du nombre d'entrées observée en 2019-2020 :

- un dégât des eaux qui a privé d'électricité une partie des services du 27 novembre au 7 décembre 2019 (cela a représenté 300 places en moins),
- la zone distributeur/carré Maine a été fermée jusqu'à Noël limitant l'attrait de la BU, de même pour les carrés groupe qui sont restés fermés,
- le carré Carmin n'a pas rouvert sur la période observée (40 places),
- le contexte sanitaire entraînant une baisse de la fréquentation des lieux publics.

Monsieur BAUPIN présente les autres indicateurs qui avaient été listés (diapositive 96).

L'analyse sur la fréquentation de la BU Saint-Serge a été maintenue tous les ans. Un suivi a été mis en place avec le service commun de la documentation et des archives.

Dès cette année, un nouvel outil a été mis en place pour le suivi des réservations et la durée de ces dernières (sur les sites de Belle Beille et Saint Serge).

Quel que soit le vote des administrateurs, l'objectif est de continuer à travailler avec le service commun de la documentation et des archives sur différents outils qui ont été mis en œuvre à l'occasion du suivi de cette ouverture le dimanche. Cela permet ainsi à la B.U. de suivre parfaitement les différentes données.

Madame CLOT remercie la D.P.E. pour le travail remarquable réalisé. La D.P.E. permet également d'analyser la fréquentation en semaine. Le dimanche est, en quelque sorte, devenu un jour comme un autre. Il n'existe plus de différences entre la fréquentation de la B.U. Saint-serge le dimanche et les autres jours de la semaine. Il peut même être constaté une affluence un peu supérieure, puisque le dimanche accueille tous les étudiants du pôle universitaire Angevin.



Monsieur CHRISTOFOL précise que ce service est assuré par des agents de l'Université et par les étudiants. Il souhaiterait obtenir des précisions à ce sujet. Il a connaissance d'une enquête réalisée auprès des agents qui se sont montrés favorables à leur participation à ce service le dimanche. Il souhaiterait savoir combien d'étudiants sont mobilisés pour assurer ce service.

Madame CLOT répond qu'en dehors des périodes de couvre-feu, la bibliothèque universitaire est aussi ouverte en soirée. 15 étudiants sont employés à la B.U. Saint-Serge. Les services ont fait en sorte qu'aucun étudiant ne travaille plus d'un dimanche par mois afin qu'ils puissent également se consacrer à leurs études. Les étudiants peuvent travailler soit un week-end, pour lequel ils sont mobilisés le samedi soir et le dimanche après-midi, soit 2 soirées par semaine. Les étudiants travaillent à hauteur de 10h par semaine. Une trentaine d'étudiants sont sollicités par année universitaire, parce que certains partent en stage et d'autres en Erasmus. Les services reçoivent en règle générale 160 à 180 candidatures d'étudiants. C'est une mission qui attire beaucoup les étudiants. Ils travaillent par équipes de 3 et sont accompagnés par un agent de l'équipe de sécurité.

Le personnel de la bibliothèque universitaire bénéficie d'astreintes défrayées lors de travail en soirée et le dimanche. Les dimanches travaillés reposent sur le volontariat. 10 personnels sont à disposition des moniteurs étudiants pour répondre à leurs questions, pour assurer un renseignement de premier niveau. Le personnel assure également le suivi d'un certain nombre de questions pour que les problèmes rencontrés reçoivent une réponse professionnelle le lundi. Le personnel est mobilisé 4 dimanches par an et bénéficie d'astreintes et de sujétions pour le week-end entier, du vendredi soir au dimanche. Cette pratique s'inscrit dans le cadre global négocié par l'Université sur la continuité d'activité. Ce cadre mis en place par la D.R.H. voici 2 ans permet vraiment de bénéficier de transparence et de prévisibilité sur les compensations offertes. Les étudiants sont payés le dimanche avec une bonification de 1,5 par rapport à la rémunération de base.

Monsieur ROBLÉDO précise qu'il avait été convenu tout au long de cette expérimentation de proposer un suivi reposant sur toute une série d'indicateurs et de critères. Ce dispositif BO+ a été accompagné par le Ministère. Le financement vient d'être pérennisé par le Ministère.

Cette proposition d'ouverture le dimanche répondait à un besoin des étudiants.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la pérennisation de ce dispositif, proposant l'ouverture le dimanche de la B.U. St Serge.

Monsieur CHAUVET note que 4 membres du Comité technique se sont prononcés contre la pérennisation du dispositif. Il demande si des arguments ont été avancés pour justifier ces avis négatifs.

Monsieur ROBLÉDO répond que deux membres, appartenant à un syndicat, ont donné la raison de leur vote négatif : ils sont contre le principe du travail le dimanche, même s'ils reconnaissent l'intérêt de cette ouverture pour les étudiants.

Les deux autres membres regrettent que ce dispositif, et les astreintes correspondantes, ne soient pas ouverts aux personnels de catégories B et C, même si la situation a évolué.

Ces membres regrettent aussi la décision d'avoir remplacé un magasinier par un agent de catégorie A. Ces deux membres n'ont toutefois pas exposé précisément la raison de leur vote contre.

La pérennisation du dispositif est approuvée.  
Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 abstention.

### **8. Décisions prises par délégation du CA au Président**

Les décisions du président prises par délégation du CA ont été portées à la connaissance des administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 18h32.

**Christian ROBLÉDO**

*Le Président de l'Université d'Angers*

**Isabelle RICHARD**

*La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité*

**Olivier HUISMAN**

*Le Directeur général des services*

**ANNEXE : Diaporama de la séance du 11 mars 2021**

# Conseil d'administration du jeudi 11 mars 2021

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal du CA
3. Ressources Humaines
4. Evolution du plan de continuité d'activités
5. Prospective et moyens
6. Enseignement et vie étudiante
7. Questions diverses

# 1. Informations

1.1 Budget du Datacenter

1.2 Processus électoral de la CoMUE

# 1-1 Budget du Data Center

- Rappel de la question diverse qui avait été transmise :

« Au conseil de l'agglomération Angers Loire Métropole, il a été fait état de l'augmentation du budget du centre informatique de gestion des données de l'université d'Angers dont le devis est passé de 1M€ à 1,8M€.

Est-il possible de connaître les raisons de ce presque doublement de la prestation ? »

# 1-2 Calendrier électoral de la ComUE

Elections des membres du Conseil d'administration et du Sénat académique  
Calendrier commun :

- Diffusion de l'arrêté d'organisation de l'élection : **25 mars 2021**
- Date limite dépôt des candidatures : **31 mars 2021**
- Vérification de l'éligibilité des candidats : **01 avril 2021**
- Elections **les 15 et 16 avril 2021** **à distance**
- **Proclamation des résultats** le **19 avril 2021**

# 1-2 Calendrier électoral de la ComUE

Elections du de la Président.e et du de la Vice-président.e

Calendrier commun :

- Diffusion de l'arrêté d'organisation de l'élection et lancement de l'appel à candidature : **16 avril 2021**
- Date limite dépôt des candidatures : **6 mai 2021**
- Réunion du CM qui propose à la majorité des 2/3 un candidat au moins 10 jours avant la date de l'élection : **12 mai 2021**
- Election du de la Président.e et du de la 1er .e vice-président.e : **du 25 au 26 mai 2021 (si à distance) ou le 26 mai 2021 en présentiel**

POUR INFORMATION

# 2. Approbation du procès-verbal du CA

## 2.1 Procès-verbal du CA du 11 février 2021– VOTE



# 3. Ressources Humaines

3-1 Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes -**VOTE**

# Plan d'Actions : 6 axes

- Axe 1 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Axe 2 : Garantir l'égal accès aux grades, corps et emplois
- Axe 3 : Mieux articuler vie personnelle et professionnelle
- Axe 4 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations
- Axe 5 : Affirmer une politique et une gouvernance de l'égalité professionnelle efficace et pérenne
- Axe 6 : Former, informer, communiquer sur l'égalité professionnelle

# 44 mesures rédigées sous forme de fiche-actions

## Action 2.1.3

### ACCROITRE LA PRESENCE DES FEMMES AUX POSTES DE PROFESSEUR (PR).

*Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois de l'UA.*

*Objectif 2.1 : Accompagnement à la progression des carrières des jeunes chercheuses.*

*Situation à corriger : L'accès au corps des professeurs des universités est particulièrement difficile pour les femmes maîtresses de conférence.*

#### > Indicateur ou livrable

Ratio femmes/hommes recrutés chaque année dans le corps des professeurs des universités.

Situation 2020	Horizon 2021	Horizon 2022	Horizon 2023
25% de femmes PR 50% de femmes parmi les recrutements de PR	Réaliser une analyse permettant de fixer des objectifs par groupes de sections	Atteinte des objectifs fixés à 80%	Atteinte des objectifs fixés

#### > Référent action

Direction du Pilotage et de l'évaluation (DPE)

#### > Lien avec un autre plan d'actions de l'établissement

Néant.

#### > Observations

Cette problématique est à surveiller par section disciplinaire, en analysant la situation du corps concerné, et du vivier de candidat.e.s.

L'objectif de long terme est une parité de recrutement.

Un recrutement préférentiel de femmes, à court terme, notamment dans certaines sections peut être souhaitable pour permettre d'enclencher l'évolution et que les jeunes femmes disposent rapidement de modèles de rôle.

## Action 3.1.1

### LES REUNIONS DOIVENT AVOIR LIEU ENTRE 9H ET 18H, HORS MERCREDI APRES-MIDI ET AVOIR UN ORDRE DU JOUR.

*Axe 3 : Mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle.*

*Objectif 3.1 : Adapter l'organisation du travail et du temps de travail pour une meilleure articulation vie professionnelle-vie personnelle.*

*Situation à corriger : Alléger les contraintes de travail qui pèsent principalement sur les femmes en assouplissant les possibilités de design des emplois du temps quand les impératifs liés à la continuité de service le permettent.*

#### > Indicateurs ou livrables

Analyse d'un échantillon de réunions programmées sur Zimbra chaque année et calcul du pourcentage de réunions non conformes.

Situation 2020	Horizon 2021	Horizon 2022	Horizon 2023
572 réunions dans Celcat allant au-delà de 18h et 92 réunions débutant à 18h ou plus tard	Réduction de 30%	Réduction de 50%	Réduction de 80%

#### > Référents action

Direction du Numérique (DDN)

Direction du Pilotage et de l'Evaluation (DPE)

#### > Lien avec un autre plan d'actions de l'établissement

Charte des temps

#### > Observations

# Axe 1 : rémunérations

Organisé autour de 7 actions

- **Identifier les écarts de rémunération et leurs causes (tableau DGAFP)**
- **Réduire ces écarts de rémunération de 20%**
- **A dossier égal pour la PEDR favoriser les congés maternité/parentaux/pour éducation**
- **Alignement rémunération titulaires contractuels enseignants**
- **Alignement rémunération titulaires contractuels BIATSS**
- **Identifier dans le référentiel EEC les fonctions préférentiellement assurées par des femmes**
- **Revaloriser dans le référentiel EEC les fonctions préférentiellement assurées par des femmes**

<b>Ecart de rémunération mensuelle brute moyenne entre les femmes et les hommes en euros (non redressée du temps partiel)</b>	<b>-985 €</b>
- dont effet temps partiel	-64 €
<b>Ecart de rémunération mensuelle brute moyenne entre les femmes et les hommes en euros (par équivalent temps plein)</b>	<b>-921 €</b>
- dont effet ségrégation des corps	-738 €
- dont effet démographique au sein des corps	-104 €
- dont effet primes à corps-grade-échelon identique	-79 €

# Axe 2 : accès aux emplois

Organisé autour de 5 actions, centrées sur l'accès aux corps de PR/DR et le retour après congés longs

- Incitation HDR
- Responsabilité données à des jeunes chercheuses
- Accroître la présence de femmes aux emplois de Professeurs
- Entretien lors des retours à l'activité après congé long
- Utilisation des CRCT et CPP lors du retour notamment après congé maternité (et autres congés longs)

# Axe 3 : vie perso/vie pro

Organisé autour des temps d'une part et du soutien à la parentalité d'autre part

- Réunions, horaires, déroulement
- Mails, charte informatique
- Discuter d'une salle d'allaitement, et évaluer les besoins de garde d'enfant non couverts \*
- Inclure la question de l'égalité F/H dans la réflexion télétravail
- Guide de soutien à la parentalité
- Dispositif booster au retour

\* Fiche action modifiée à la suite du CT

# Axe 4 : violences et discriminations

Fixer le dispositif de signalement et traitement, le renforcer en expertise et assurer qu'il est utilisé de façon large

- Enquête Acadiscri
- Fixer et améliorer le dispositif VDH
  - Règlement intérieur de la cellule VDH
  - Réseau de référent·es VHD dans les composantes
  - Former la cellule VDH
  - Former les cellules disciplinaire et articuler cellule VDH et cellule disciplinaire
- Ensemble d'actions de formation/information qui ont été maintenues dans cet axe et non dans l'axe 6, notamment à des fins de comparaison entre universités
  - 4.3.1 Nouveaux arrivants et doctorant·es
  - 4.3.2 Accès à la cellule via web et appli
  - 4.3.3 Campagne prévention/sensibilisation
  - 4.3.4 Formation généraliste « autodéfense » étudiants et personnels
  - 4.3.5\* Formation obligatoire encadrant·es responsables de services, directeurs de structures
  - 4.3.6 Echanges lors des réunions de labo

\* Fiche action complétée à la suite du CT

# Axe 5 : Gouvernance

- Mesurer (RSU, enquêtes)
- Missions et fonctionnement des instances (dont la réflexion sur un support administratif plus spécifique \*)
- Suivre le PAE
- Parité dans toutes les instances

\* Fiche action modifiée à la suite de l'avis du CHSCT



# Axe 6 : Formation Information

- Culture de l'égalité  
Mois du genre et journée incluse dans les formations
- Informer et former sur l'égalité professionnelle  
Ambassadeurs égalité  
Sensibilisation des personnels
- Former pour améliorer l'égalité dans le recrutement  
Comités de sélection  
Responsables d'équipes et de service  
Recruteurs de vacataires



# Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes

Le plan d'égalité professionnelle femmes-hommes tient compte des avis du CHSCT transmis après la réunion du 16 février 2021.

## Résultat des avis du CT du 18 Février 2021 :

2 pour

4 abstentions

1 contre

POUR VOTE

# 4. Evolution du plan de continuité d'activités

# 4. Evolution du plan de continuité d'activités

# PCA : Evolutions

- **Objectifs** : Mettre en place l'organisation qui permettra d'accompagner/soutenir les étudiants et le personnel jusqu'à la fin de l'année universitaire

Les protocoles sont directement mis à jour sur le site de l'UA:

- pour les étudiants: <https://www.univ-angers.fr/fr/index/infos-covid-19.html>
- et pour les personnels: <https://www.univ-angers.fr/intranet/fr/index/actualites/coronavirus.html>

- **Consultations** :

Soumis pour avis du CHSCT le 16 février 2021

Consultations C4M, Réseau des CP/AP, Partenaires de recherche, Cellule de crise, Conseil de gouvernance élargi

Soumis pour avis au CT du 18 février 2021

Soumis pour vote au CA du 11 mars 2021

# Accueil des étudiants

- 50% de la jauge de la salle
- 20% de la jauge de l'université
- Groupes de moins de 50 étudiants
  
- Relevé hebdomadaire du % d'étudiants à qui un retour a été proposé; 60% avant la semaine de vacances; sera proche de 85%;
- Maintien chaque fois que possible de dispositifs hybrides, certains étudiants étant dans une situation plus favorable à distance

# Accueil des étudiants

- Accueil en BU sur les deux sites, avec une aération méridienne et un dispositif de réservation
- Accueil au SUAPS sur réservation (1000 créneaux réservables par semaine)
- Accueil en groupes de moins de 10 étudiants avec un tutorat (*41 tuteurs recrutés*)
- Vente de repas à emporter à 1 € et possibilité de les consommer sur place

# Gestes barrières

- Renouvellement des commandes de masques
- Marché SHA poursuivi
- Respect des jauges, de la distanciation physique
- Attention aux pauses/repas
- Aération



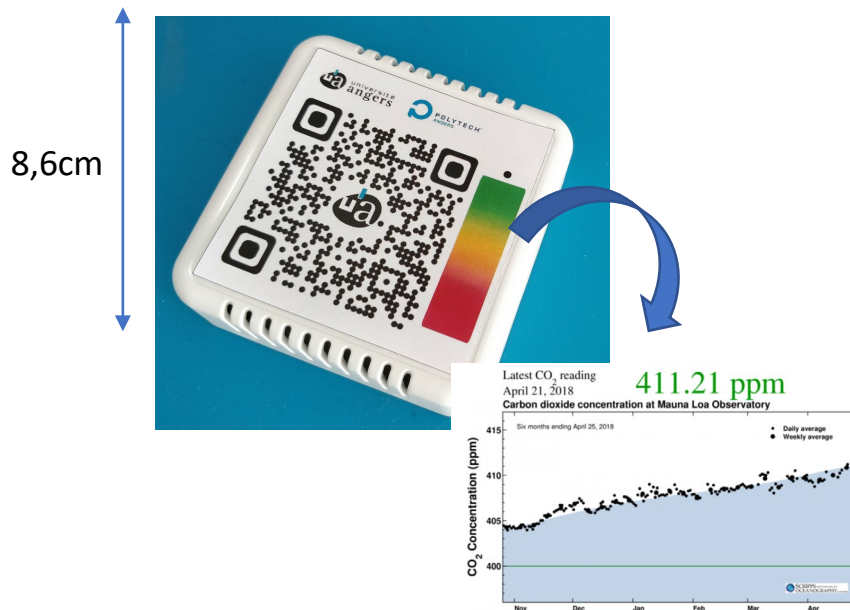
Exemple de capteur  
développé par  
Polytech



# Mise à disposition de capteurs de CO<sub>2</sub>

## Fonctionnement

● < 600ppm ● 600ppm ● 800ppm



## 3 niveaux d'information:

- vert: la qualité de l'air est satisfaisante
- Orange: le niveau d'alerte va bientôt être atteint
- Rouge: aération recommandée
- Date de mise à disposition: 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril 2021
- Budget : 3500€ HT

# Tester, Alerter, Protéger

- Dépistage individuel disponible par test antigénique pour tout personnel de l'UA et tout étudiant de l'UA ou d'un établissement conventionné (RV en ligne)
- Ordonnance de PCR remise si test positif pour criblage (identification des variants)
- Isolement si test positif : 10 jours
- Recherche des cas contacts (il faut donc prévenir le SUMPPS ou le SSTU)
- Pour les cas contacts
  - Test immédiat
  - Isolement, quelque soit le résultat du test
  - Nouveau test à J7 du dernier contact si contact hors foyer et à J7 de la guérison du cas index (soit J17) si contact au sein du foyer
  - Levée de l'isolement si ce nouveau est test négatif
  - Recherche des contacts des contacts (tracing de seconde génération), rencontrés depuis le contact avec le cas index

# Tester, Alerter, Protéger

- Dépistage collectif pourra être organisé en lien avec l'ARS si nécessaire
- **Attention** à l'interprétation d'un test antigénique négatif

Le CHSCT du 16 février a émis un avis favorable à l'unanimité  
Avis du CT du 18 février : 7 pour, 1 abstention, 2 contre

**POUR VOTE**



Ensemble,  
cassons la chaîne  
de contamination  
et freinons  
l'épidémie !

# 5. Prospective et moyens

5.1 Rapport annuel de performance 2020 - **VOTE**

5.2 Approbation du Compte financier 2020 et affectation du résultat - **VOTE**

5.3 Rapport annuel de l'activité de la fondation - **VOTE**

5.4 Primes d'administration et pour charges administratives 2020-2021 - **VOTE**

5.5 Appel à cotisation UNESS 2021 - **VOTE**

5.6 Adhésion 2021 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des  
Etablissements - **VOTE**

# Rapport Annuel de Performance

**2020**

# Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2019

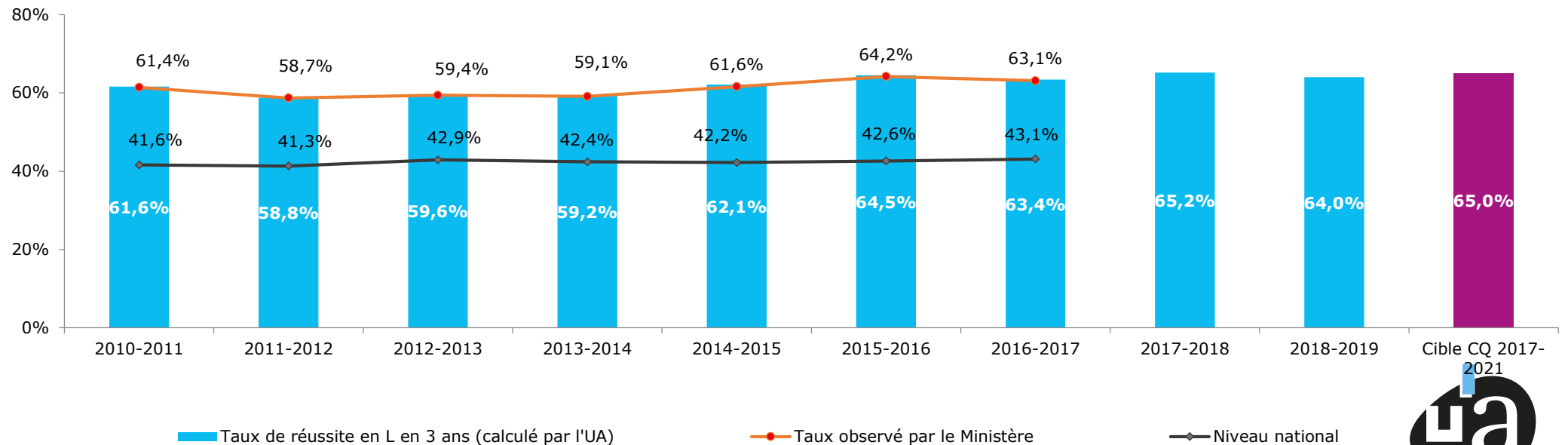
Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 3 années

UA  
64,0%

Taux de réussite en Licence en 3 ans des primo-entrants

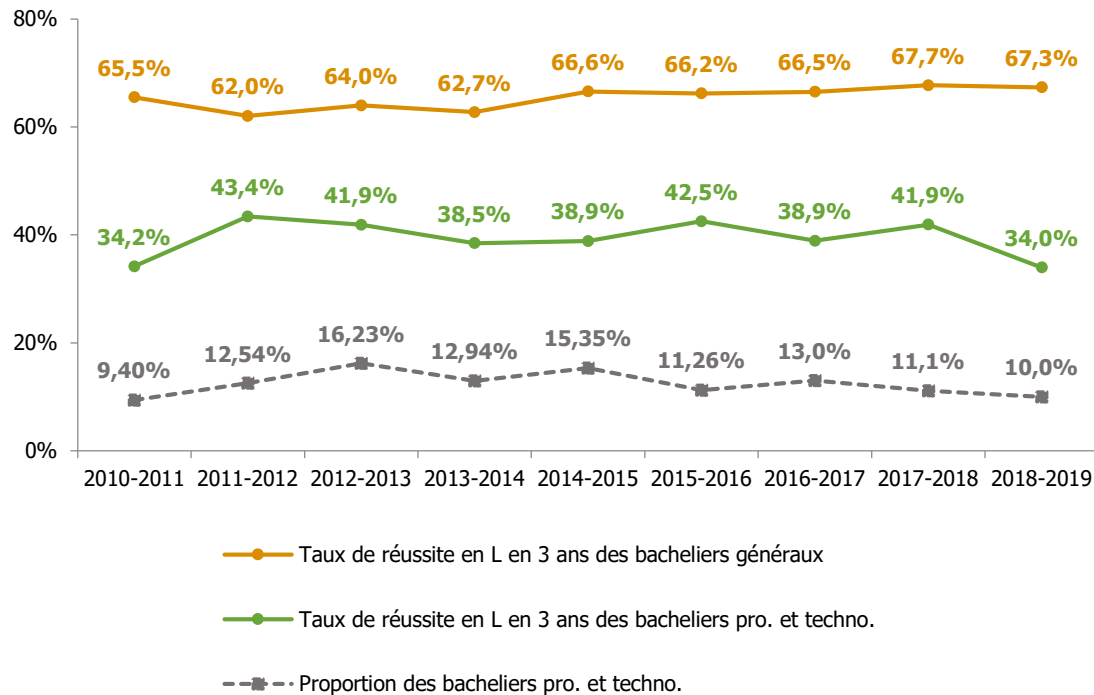


Chiffres calculés par l'UA

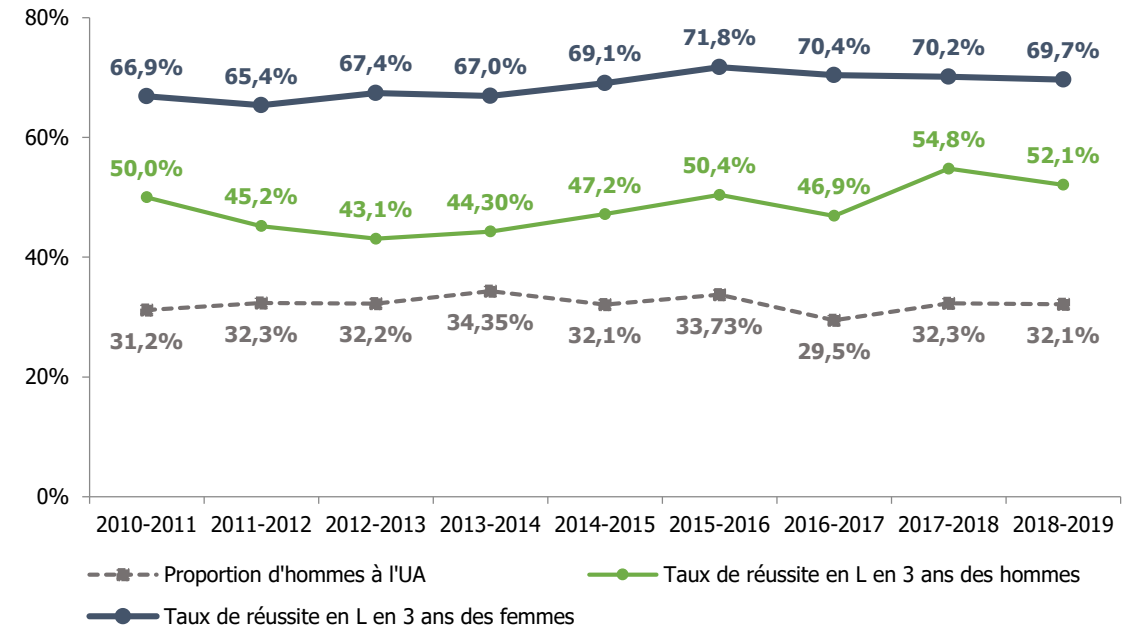
# Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2019

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Taux de réussite en L en 3 ans par type de bac



Taux de réussite en L en 3 ans par genre



Chiffres calculés par l'UA

# Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2019



Note flash du Ministère => **nouvelle méthodologie**

Néobacheliers inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en L1 à l'UA n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.

UA  
49,6%

- **UA 1<sup>ère</sup> place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +18,2 points par rapport à la moyenne nationale (31,4%)

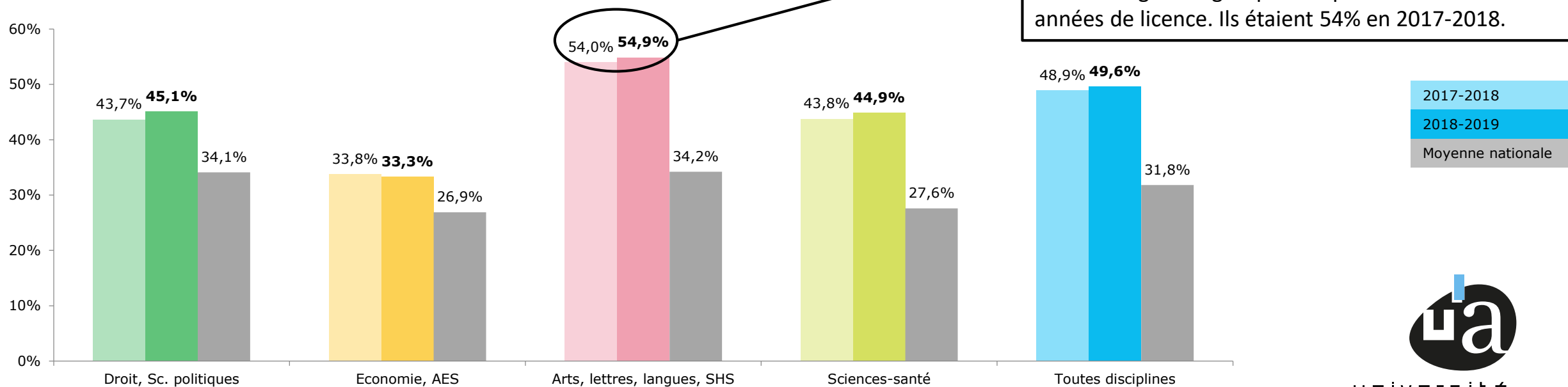
Valeur ajoutée + 12,8

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 1<sup>ère</sup> place nationale** sur la valeur ajoutée



# Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2019

Néobacheliers inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en L1 à l'UA n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Licence. La réussite est l'obtention du diplôme (en L3 ou LP) quelque soit l'établissement.



54,9% des néobacheliers 2016 inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en L1 à l'UA en 2016-2017 dans le groupe disciplinaire « Arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales » obtiennent leur licence en 2018-2019 sans avoir changé de groupe disciplinaire au cours des 3 années de licence. Ils étaient 54% en 2017-2018.

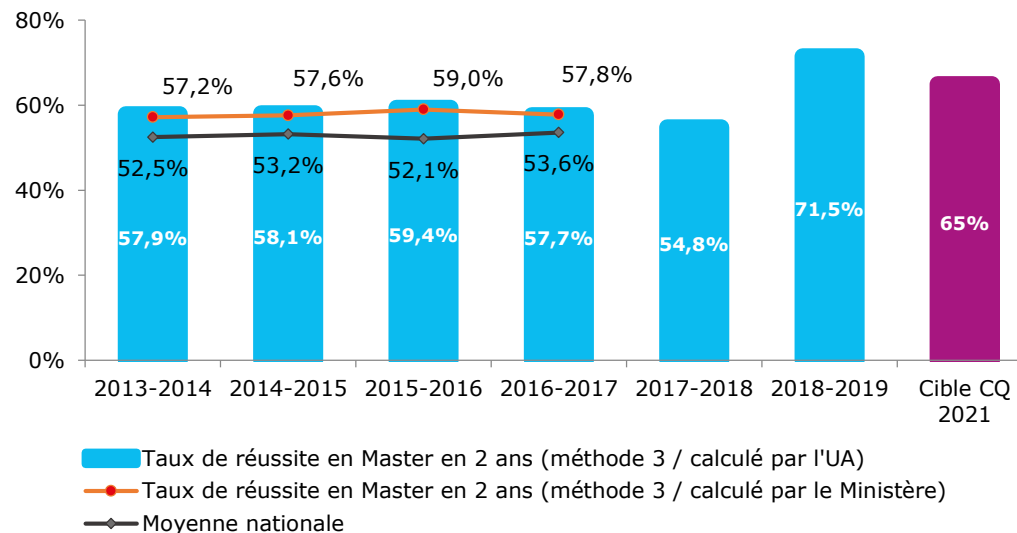
# Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2019

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

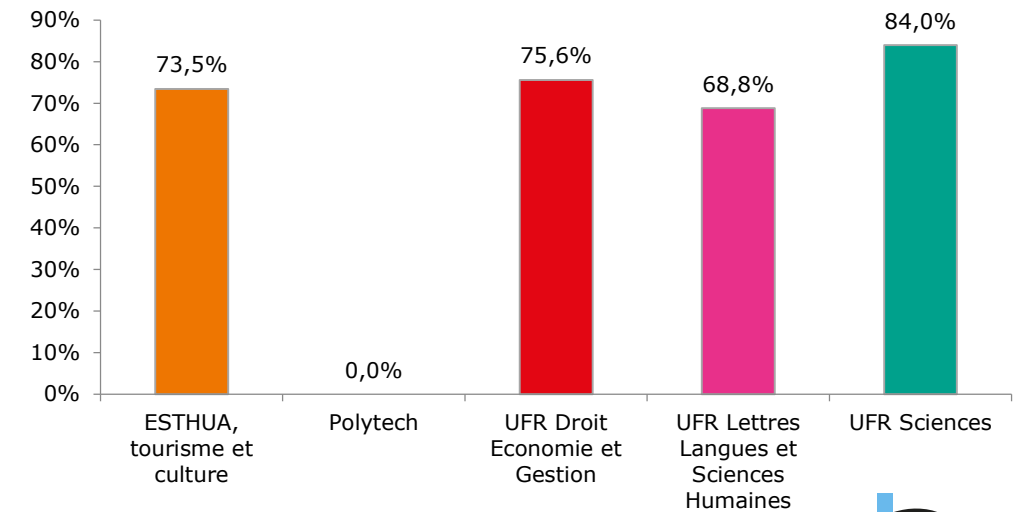
Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 2 années

UA  
71,5%



## Diplômés 2018-2019 : réussite en M en 2 ans



Chiffres calculés par l'UA

# Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2019



Note flash du Ministère => **nouvelle méthodologie**

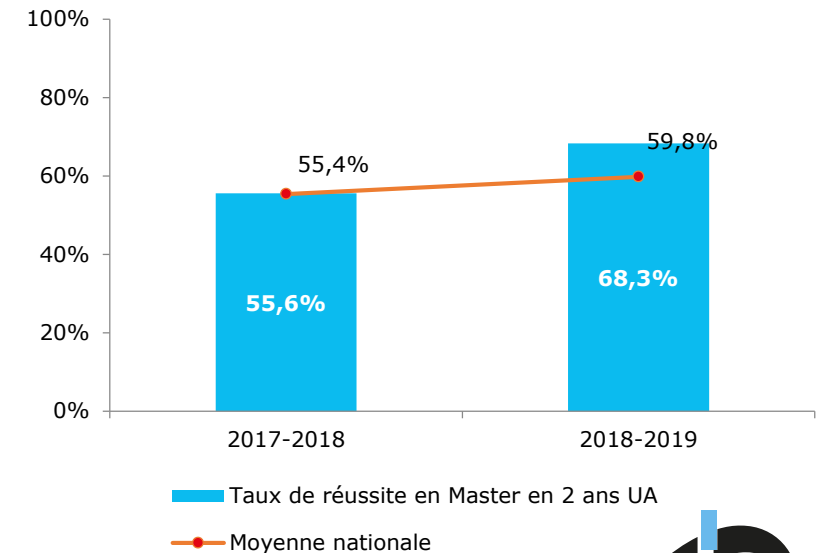
Étudiants de l'UA, inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en M1 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Master. La réussite est l'obtention du diplôme quel que soit l'établissement.

UA  
68,3%

- **UA 14<sup>ème</sup> place nationale** sur le taux de réussite en M en 2 ans sans changement de groupe disciplinaire
- +8,5 points par rapport à la moyenne nationale (59,8%)

Valeur ajoutée + 8,8

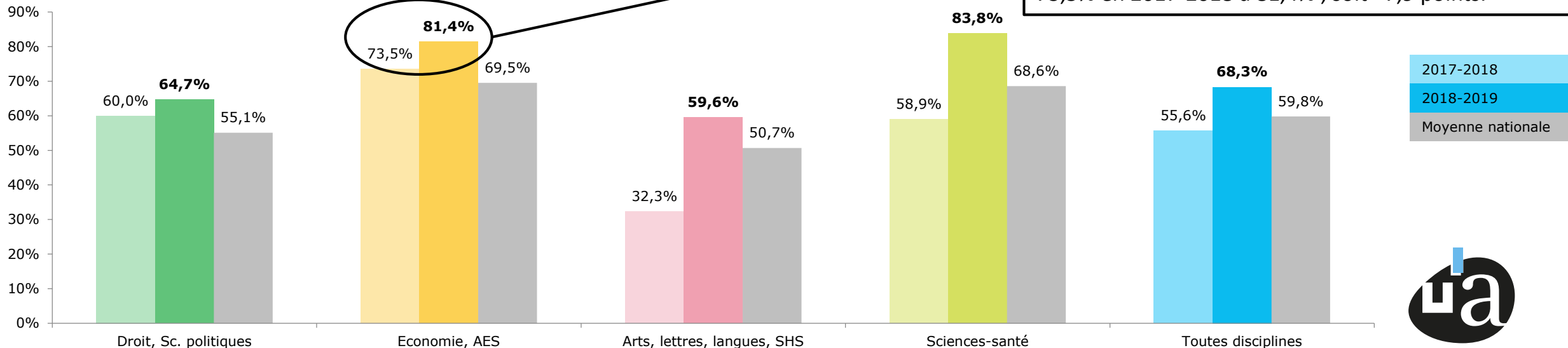
- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 9<sup>ème</sup> place nationale** sur la valeur ajoutée



université  
angers

# Taux de réussite en Master en 2 ans des diplômés 2019

Étudiants de l'UA, inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en M1 n'ayant jamais changé de groupe disciplinaire au cours de leur cursus en Master. La réussite est l'obtention du diplôme quel que soit l'établissement.

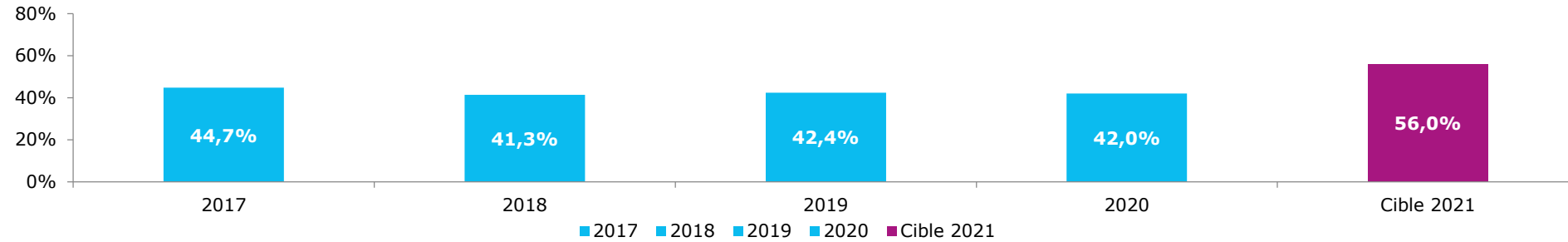


81,4% des étudiants inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en M1 à l'UA en 2016-2017 dans le groupe disciplinaire « Economie, AES » obtiennent leur master en 2018-2019 sans avoir changé de groupe disciplinaire au cours des 2 années de master. Le taux est passé de 73,5% en 2017-2018 à 81,4% ; soit +7,9 points.

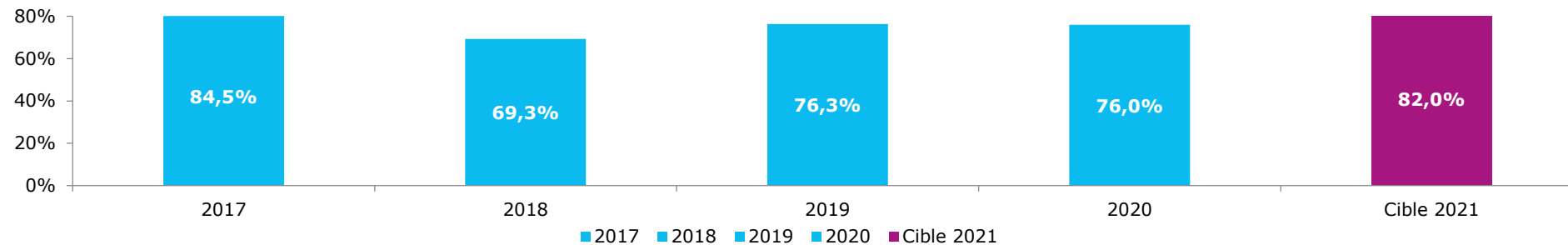
# Réussite en Doctorat

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

### Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois



### Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois

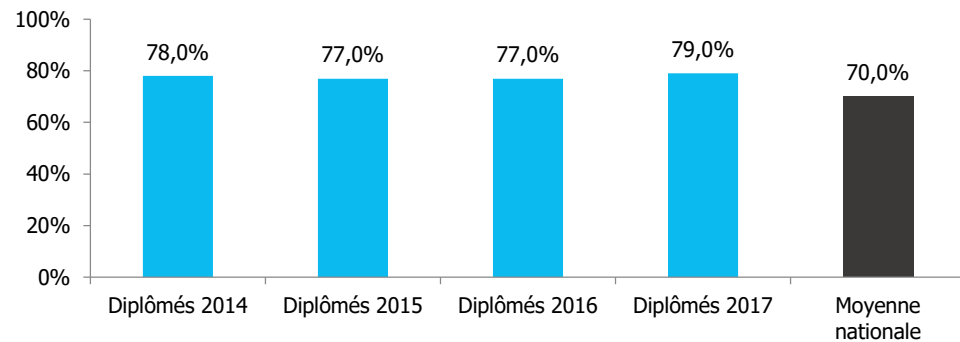


Chiffres calculés par l'UA

# Insertion professionnelle (enquête 30 mois)

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Taux de participation - Master



Info : Au national, les taux de participation en Master varient de 28% à 100% selon les établissements.

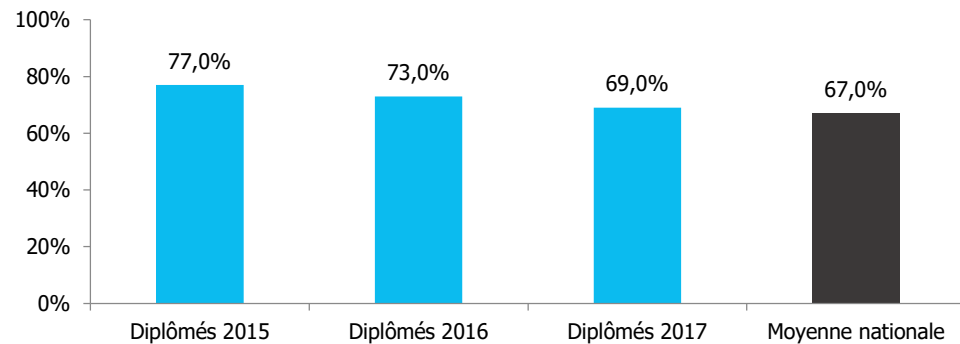
Taux d'insertion

Diplômés 2013 : 90%  
Diplômés 2014 : 91%  
Diplômés 2015 : 90%  
Diplômés 2016 : 92%  
**Diplômés 2017 : 92,8%**  
(moy. pondérée LP & Master)

Cible UA 2021 : 91%



Taux de participation - LP



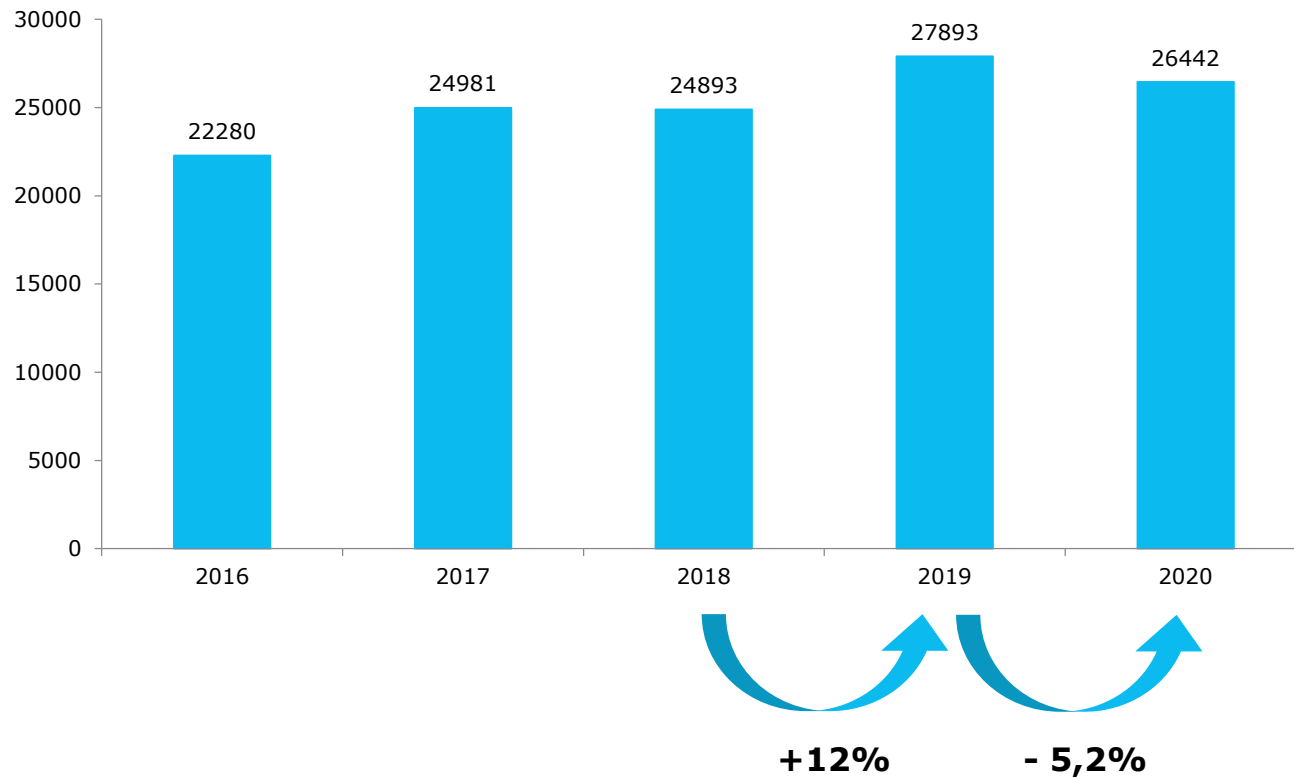
Info : Au national, les taux de participation en LP varient de 11% à 87% selon les établissements.

**Hausse de 2 points du taux d'insertion des diplômés en 2016 ; +0,8 point en 2017.**

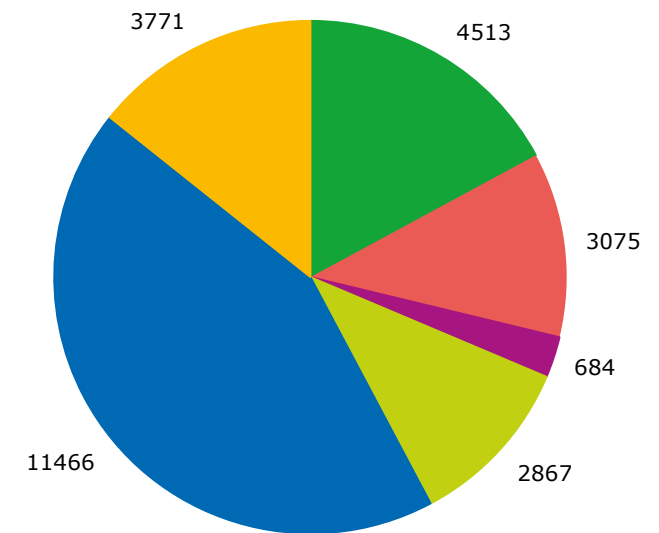
# Ressources propres de l'UA

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Total ressources (en K€)



2020



- Droits d'inscriptions (en K€)
- Recettes de la formation continue (en K€)
- Taxe d'apprentissage (en K€)
- Contrats et prestations de recherche (en K€)
- Subventions (en K€)
- Autres ressources propres en K€



université  
angers

# Quelques indicateurs spécifiques de l'UA

## Nb de doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse

- 64 en 2019-2020
- 2<sup>ème</sup> année en baisse, tout comme le nombre de doctorants inscrits à l'UA

## Nb d'étudiants en formation initiale de nationalité étrangère inscrit à l'UA

- 13,7% en 2020-2021 soit 2707 (*données provisoires*)
- +0,2 point ; proportion constante

## Endorecrutement des enseignants chercheurs

- 25% d'endorecrutement sur le recrutement total des maîtres de conférence de 2018 à 2020 ; +3,4 par rapport à 2017 - 2019
- 50% d'endorecrutement sur le recrutement total des professeurs des universités de 2018 à 2020 ; en baisse depuis 3 ans\*

## Égalité Femme / Homme

- Maître de conférence : 47,1% de femmes en 2020 ; +0,1 point
- Professeurs des universités : 25,2% de femmes en 2020 ; +0,9 point

POUR  
VOTE



université  
angers



# **5-2 Compte financier 2020**

Adopté à l'unanimité par la Commission du budget réunie le 9 mars 2021

# Sommaire

- Introduction (O. Agnely – Agent comptable)
- Exécution budgétaire 2020 et analyse budgétaire (C. Robledo – Président)
- Compte financier, annexes et analyse financière (O. Agnely – Agent comptable)
- Rapport du commissaires aux comptes (D. Grignon – KPMG)
- Proposition d'affectation du résultat (O. Agnely – Agent comptable)
- Délibération du conseil d'administration (C. Robledo – Président)

# Introduction

- Le compte financier est établi à la fin de l'exercice
- Il est soumis à différentes préconisations réglementaires

Notamment :

Article 202, 208, 210 à 214 du décret GBCP

Article R719-100 à R719-104 du code de l'Education,....

# Introduction

La présentation du compte financier devant le conseil d'administration remplit un double objectif :

- Arrêter les comptes au 31 décembre
- Présenter et analyser l'exécution budgétaire

# Tableaux pour vote

- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2)
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4)
- Les états financiers : bilan, compte de résultat, état de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6) et annexe des comptes annuels
- La balance des comptes des valeurs inactives
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9)

# Tableaux pour l'information de l'organe délibérant

- Le tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau 3)
- Le tableau des opérations pour comptes de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau détaillé des opérations pluriannuelles (tableau 10)
- Le tableau retraçant les moyens des U.M.R (tableau 11)
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 12)
- Le rapport de gestion de l'ordonnateur
- Le rapport annuel de performances de l'établissement

# Exécution budgétaire & analyse budgétaire

- Commentaire, plus détaillé dans le rapport de gestion

# CONTEXTE D'EXECUTION



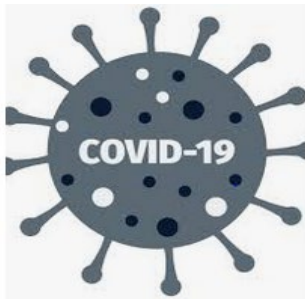
**+1 036 étudiants par rapport à 2019 + 2 113 par rapport à 2018 et + 2 909 par rapport à 2017**

**1ere U de France pour l'obtention de la licence en 3 ans**



**Recherche: maintien classement Shangai**

**Soutien des étudiants extra communautaires: label Bienvenue en F (liban)**



**Enseignement à distance**  
**Soutien aux étudiants**  
**Fond d'urgence solidaire**



**Inauguration COMUE**



**Réduction empreinte carbone**  
**plan de relance**





# Tableau 2 : AUTORISATIONS BUDGETAIRES

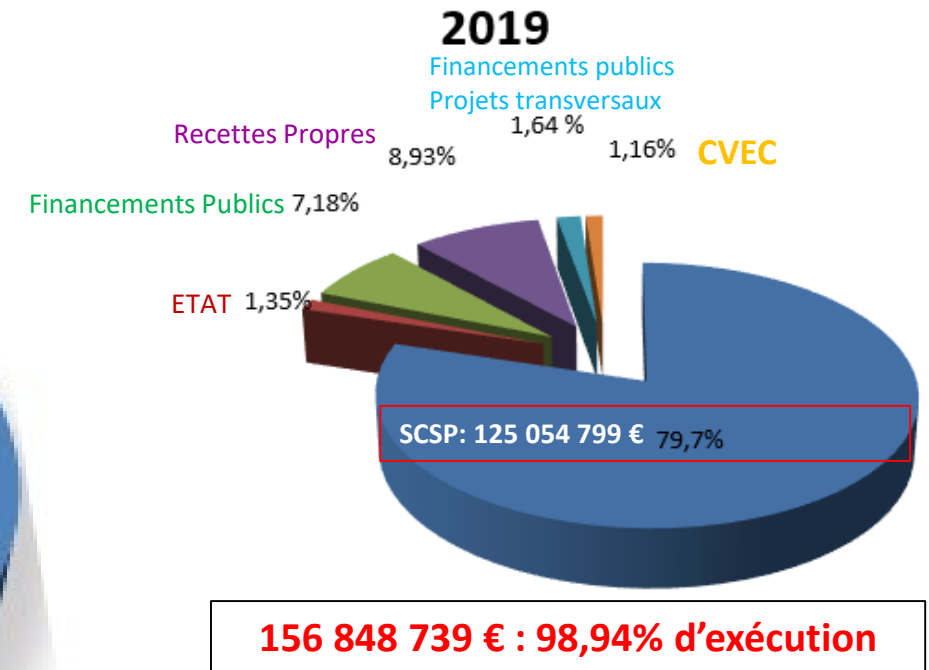
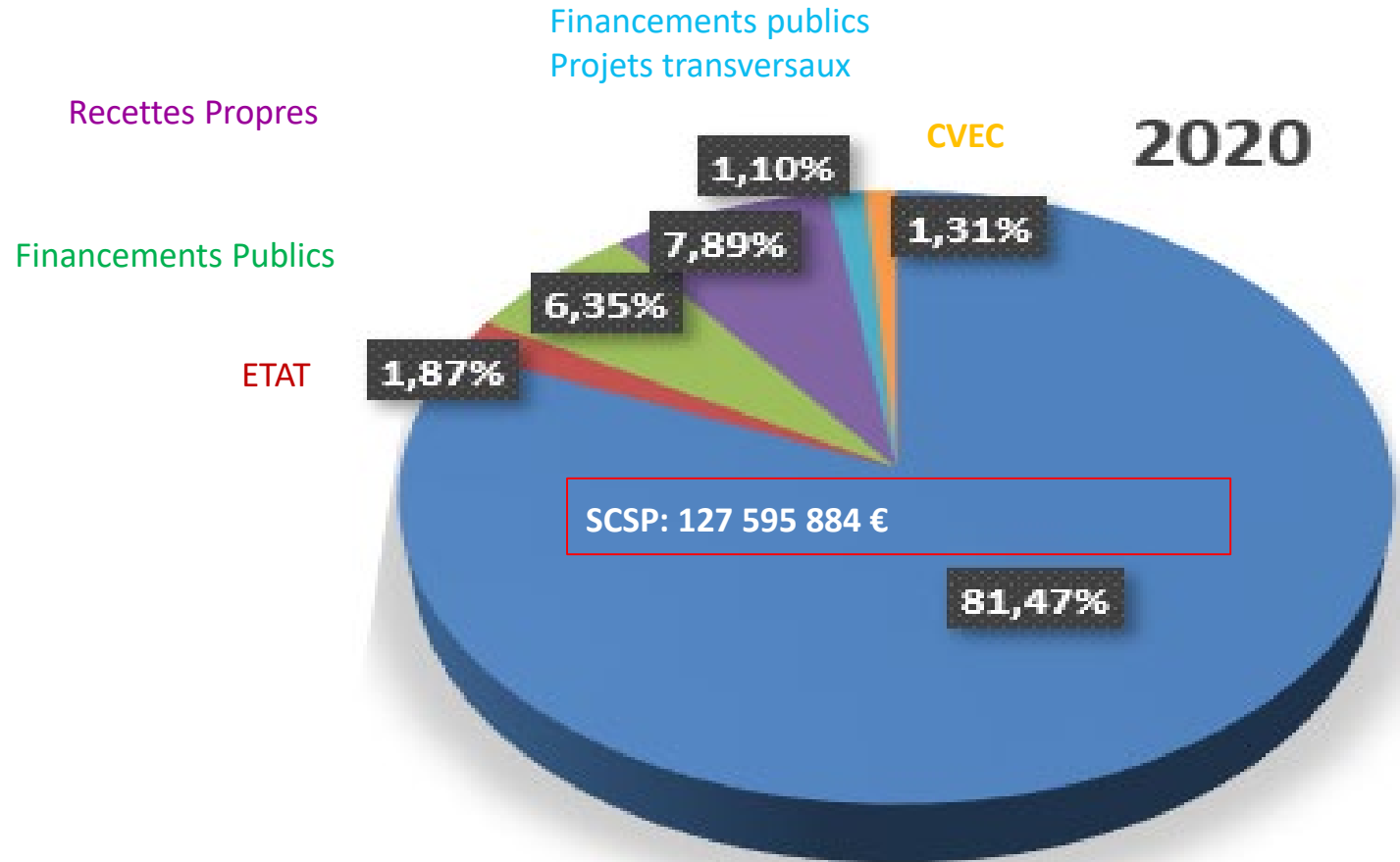
Dépenses					Recettes		
	Dernier Budget rectificatif 2020		Compte financier 2020		Dernier Budget rectificatif 2020	Compte financier 2020	
	AE	CP	AE	CP			
<b>Personnel</b>	<b>131 207 068</b>	<b>131 207 068</b>	<b>130 951 772</b>	<b>130 951 772</b>	<b>155 024 947</b>	<b>154 067 572</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	0	0	0	0	127 705 527	127 595 884	Subvention pour charges de service public
					575 748	2 441 103	Autres financements de l'Etat
					1 688 169	1 726 505	Fiscalité affectée
					11 064 982	9 947 645	Autres financements publics
					13 990 521	12 356 434	Recettes propres
<b>Fonctionnement</b>	<b>24 010 809</b>	<b>25 823 633</b>	<b>19 958 167</b>	<b>20 343 470</b>	<b>2 691 697</b>	<b>2 552 806</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
					490 589	490 589	Financements de l'Etat fléchés
					2 198 171	2 056 977	Autres financements publics fléchés
					2 937	5 240	Recettes propres fléchées
<b>Investissement</b>	<b>10 735 006</b>	<b>9 876 360</b>	<b>9 589 106</b>	<b>7 421 068</b>			
<b>Enveloppes* destinées à des contrats de recherche</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Personnel	0	0	0	0			
Fonctionnement	0	0	0	0			
Investissement	0	0	0	0			
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>165 952 883</b>	<b>166 907 061</b>	<b>160 499 046</b>	<b>158 716 311</b>	<b>157 716 644</b>	<b>156 620 378</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	<b>9 190 417</b>	<b>2 095 933</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

Solde budgétaire =  
RE-CP



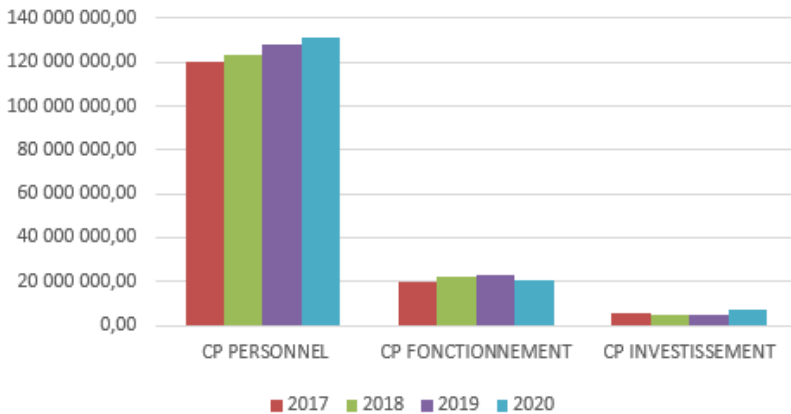
université  
angers

# LES RECETTES REALISEES



# EXECUTION DES DEPENSES: AE et CP

EVOLUTION DES CP



## Masse salariale

130 951 772 € soit 81,6 %

130 951 772 € soit 82,5 %

## Fonctionnement

19 958 167 € soit 12,4 %

20 343 470 € soit 12,8 %

## Investissement

9 589 106 € soit 6 %

7 421 068 € soit 4,7 %

160 499 046 € d'exécution AE

158 716 311 € d'exécution CP

# Tableau 1 : AUTORISATIONS D'EMPLOIS

CATEGORIE D'EMPLOI	EMPLOIS SOUS PLAFOND ETAT				EMPLOIS FINANCES HORS SCSP				GLOBAL				
	BUDGET EXECUTE 2019	BUDGET BR 2020	BUDGET EXECUTE 2020	2020 SOUS PLAFOND ETAT	BUDGET EXECUTE 2019	BUDGET BR 2020	BUDGET EXECUTE 2020	VARIATION 2020 FINANCES HORS SCSP	BUDGET EXECUTE 2018	BUDGET EXECUTE 2019	BUDGET BR 2020	BUDGET EXECUTE 2020	GLOBAL VARIATION 2020
ENSEIGNANTS/ CHERCHEURS	937,4	943,5	939,3	-4,2	134,1	138,5	137,7	-0,8	1056,4	1071,5	1082	1077	-5
BIATSS	538,7	541,1	538,5	-2,6	257,6	280,5	279,9	-0,6	762,1	796,3	821,6	818,4	-3,2
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>1476,1</b>	<b>1484,6</b>	<b>1477,8</b>	<b>-6,8</b>	<b>391,7</b>	<b>419</b>	<b>417,6</b>	<b>-1,4</b>	<b>1818,5</b>	<b>1867,8</b>	<b>1903,6</b>	<b>1895,4</b>	<b>-8,2</b>
RAPPEL Plafond emploi fixé par l'Etat	<b>1562</b>	<b>1571</b>	<b>1572</b>										

**Budget propre:** + 25,9 ETPT dont

+22.6 ETPT BIATSS principalement en catégorie A (+21.5 ETPT) et relative à des contrats recherche, aux projets transversaux (Thélème, Etoile, LUMOMAT, LORE...) et aux postes ex-UBL;

+3,3 ETPT enseignant par augmentation des EC de 6.9 ETPT (Thélème, Ningbo...), et baisse des contrats doct et postdoc (3.8 ETPT)

**Budget ETAT:** +1.7 ETPT dont

augmentation des enseignants tit pour 9.9 ETPT (effets des CE) en lien avec diminution des enseignants contractuels de 7.9 ETPT ; impact nul sur les Biatss car départs des titulaires compensés par des arrivées de contractuels

# Tableau 4 : EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
	Compte financier 2020	Compte financier 2020	
	<b>2 095 932,85</b>	<b>0,00</b>	Solde budgétaire (excédent) * (D1)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)		0,00	dont solde budgétaire budget principal
budget principal	2 123 928,48		dont solde budgétaire budget du SAIC
budget du SAIC		27 995,63	dont solde budgétaire FU
solde budgétaire FU	0,00		dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire BAI			dont solde budgétaire SIE
dont solde budgétaire SIE			
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	1 215 942,78	1 303 817,05	Opérations au nom et pour le compte de tiers **
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	455 467,23	575 740,52	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de</b>	<b>3 767 343</b>	<b>1 879 557,57</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de</b>
<b>Variation de trésorerie (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 887 785,29</b>	<b>Variation de trésorerie (II)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)		881 547,66	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée *** (a2)
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)		1 006 237,63	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d2)
<b>TOTAL DES BESOINS (1 + I)</b>	<b>3 767 342,86</b>	<b>3 767 342,86</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)</b>

Solde budgétaire  
GBCP

Impact sur la  
trésorerie des  
opérations non  
budgétaires

La variation de trésorerie résulte du solde budgétaire et de l'impact des opérations non budgétaires (AMI+TVA+opérations sur compte de tiers...)

# Tableau 9 : OPERATIONS PLURIANNUELLES - DEPENSES

Nature	Prévision	Exécution des Autorisations d'engagements AE		Exécution des Autorisations de paiement CP		Reste à décaisser	
	Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à 2020	AE consommées en 2020	CP consommées les années antérieures à 2020	CP consommées en 2020	Restes à engager	Restes à payer sur les AE consommés
PFIPPIDDN : Projets pluriannuels DDN PPI	2 774 335	2 355 360	59 624	2 284 443	59 624	359 351	70 917
PFIPPIDPI : Preconversion locaux lettres CPER 2015-2020	6 000 000	108 542	717 813	83 387	37 111	5 173 645	705 856
PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER	10 267 000	5 411 600	58 827	5 196 658	94 983	4 796 573	178 786
PFIPPIDPI : DATA CENTER CPER 2015-2020	2 200 000	1 877 409	119 242	513 436	941 821	203 349	541 393
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER 2015-2020	4 000 000	483 221	2 950 400	262 223	1 158 418	566 378	2 012 980
PFIPPIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 433 212	-	839 847	-	362 908	593 365	476 938
PFIPPIDPICVEC : PFICVECS (Parcours santé)	475 000	-	-	-	-	475 000	-
PFIPPIDPICVEC : CVEC1920 (Aménagement nouveaux espaces étudiantes BU St Serge)	460 000	-	-	-	-	460 000	-
	<b>27 609 547</b>	<b>10 236 132</b>	<b>4 745 752</b>	<b>8 340 148</b>	<b>2 654 866</b>	<b>12 627 663</b>	<b>3 986 870</b>
Contrats de recherche financés par CPER	4 069 129	3 344 269	638 381	3 040 780	849 196	86 479	92 674
Contrats de recherche financés par la REGION	9 489 811	6 885 467	1 220 297	6 764 379	1 281 887	1 384 047	58 497
Contrats de recherche financés par l'ANR	4 993 950	2 235 990	914 354	2 182 726	787 959	1 843 606	179 659
Contrats de recherche financés par AUTRES	7 611 975	4 625 814	1 369 380	4 541 838	1 425 759	1 616 781	27 597
Contrats de valorisation	1 080 471	788 831	171 263	754 139	197 685	120 377	8 269
	<b>27 245 334</b>	<b>17 880 371</b>	<b>4 313 673</b>	<b>17 283 863</b>	<b>4 542 487</b>	<b>5 051 290</b>	<b>367 695</b>
Projet RFI LUMOMAT	3 424 262	3 008 440	219 061	2 733 903	231 078	196 762	262 520
Projet RFI TOURISME	4 447 261	3 080 632	505 915	2 764 213	669 609	860 714	152 725
Projet RFI VEGETAL	7 377 613	5 672 680	708 336	4 838 293	1 043 499	996 597	499 224
projet RFI ELECTRONIQUE	2 950 045	1 959 679	404 079	650 499	710 464	586 288	1 002 794
Projet THELEME	13 290 324	1 672 550	1 194 440	1 668 187	683 643	10 423 334	515 160
ETOILE	4 905 891	-	368 567	-	368 567	4 537 324	-
EUR-LumoMAT	5 302 659	-	32 447	-	24 832	5 270 222	7 614
	<b>41 698 066</b>	<b>15 393 981</b>	<b>3 432 843</b>	<b>12 655 095</b>	<b>3 731 692</b>	<b>22 871 242</b>	<b>2 440 037</b>
	0	-	-	-	-	-	-
Contrats ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	832 838	773 125	14 570	773 125	14 570	45 144	-
	832 838	773 125	14 570	773 125	14 570	45 144	-
<b>TOTAL</b>	<b>97 385 785</b>	<b>44 283 609</b>	<b>13 566 938</b>	<b>39 052 230</b>	<b>10 943 614</b>	<b>40 595 338</b>	<b>6 794 603</b>
			<b>56 790 447</b>		<b>49 995 840</b>		<b>47 389 941</b>
						<b>97 385 785</b>	

Montant total Projets: 97,4 M€ Montant Payé: 50 M€  
 Les reste à payer: 47,4 M€ sur les années 2021 et futures



# Tableau 9 : OPERATIONS PLURIANNUELLES - RECETTES

Nature	Coût total de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à 2020	Encaissements réalisés en 2020	Reste à encaisser en 2021 et suivantes
PFIPPIDDN : Projet pluriannuel DDN PPI	2 774 335	2 372 090	402 245	402 245	-	-
FFIFFIDPI : Preconversion locaux lettres CPER 2015-2020	6 000 000	1 125 000	4 875 000	670 000	680 000	3 525 000
PFIPPIDPI : REHABILITATION UFR SANTE MEDECINE CPER	10 267 000	0	10 267 000	6 616 228	705 772	2 945 000
FFIFFIDPI : DATA CENTER CPER 2015-2020	2 200 000	400 000	1 800 000	22 000	392 621	1 385 379
PFIPPIDPI : EXTENSION PASSERELLE CPER 2015-2020	4 000 000	0	4 000 000	27 000	864 543	3 108 457
FFIFFIDPI : Infrastructure collaborative: EICCCPER	1 433 212	0	1 433 212	0	638 943	794 269
PFIPPIDPICVEC : PPICVECS (Parcours santé)	475 000	0	475 000	150 000	209 872	115 128
PFIPPIDPICVEC : CVEC1920 (Aménagement nouveaux espaces étudiantes BU St Serge)	460 000	0	460 000	0	278 000	182 000
<b>IMMOBILIER</b>	<b>27 609 547</b>	<b>3 897 090</b>	<b>23 712 457</b>	<b>7 887 473</b>	<b>3 769 752</b>	<b>12 055 232</b>
Contrats de recherche financés par CPER	4 069 129	19 474	4 049 655	2 607 176	331 292	1 111 187
Contrats de recherche financés par la REGION	9 489 811	28 152	9 461 659	5 877 998	1 142 393	2 441 267
Contrats de recherche financés par l'ANR	4 993 950	4 706	4 989 244	2 865 965	947 746	1 175 533
Contrats de recherche financés par AUTRES	7 611 975	42 361	7 569 614	5 060 980	836 985	1 671 649
Contrats de valorisation	1 090 471	8 667	1 071 803	791 109	160 138	120 556
<b>RECHERCHE</b>	<b>27 245 334</b>	<b>103 360</b>	<b>27 141 974</b>	<b>17 203 228</b>	<b>3 418 555</b>	<b>6 520 191</b>
Projet RFI LUMOMAT	3 424 262	363 620	3 060 642	2 360 580	3 033	697 029
Projet RFI TOURISME	4 447 261	400 000	4 047 261	2 557 208	114 168	1 375 886
Projet RFI VEGETAL	7 377 613	1 494 318	5 883 295	4 289 830	131 256	1 462 209
projet RFI ELECTRONIQUE	2 950 045	85 000	2 865 045	2 047 229	84 667	733 150
Projet THELEME	13 290 324	0	13 290 324	2 392 200	1 196 424	9 701 700
ETOILE	4 905 891	0	4 905 891	0	490 589	4 415 302
EUR-LumoMAT	5 302 669	0	5 302 669	0	532 669	4 770 000
<b>PROJETS FLECHES-TRANSVERSAUX</b>	<b>41 698 066</b>	<b>2 342 938</b>	<b>39 355 128</b>	<b>13 647 047</b>	<b>2 552 806</b>	<b>23 155 275</b>
Contrats ERASMUS MUNDUS 2016/2019-RIMUNOVE	832 838	0	832 838	829 838	3 000	0
<b>ENSEIGNEMENT</b>	<b>832 838</b>	<b>0</b>	<b>832 838</b>	<b>829 838</b>	<b>3 000</b>	<b>0</b>
	<b>97 385 785</b>	<b>6 343 368</b>	<b>91 042 397</b>	<b>39 567 586</b>	<b>9 744 112</b>	<b>41 730 699</b>
					<b>49 311 698</b>	

Montant Financements reçus **49,3 M€** Reste à encaisse **41,7 M€**

Au final **prélèvement sur trésorerie** dans le futur : **5,7 M€** soit **17,55%** de la trésorerie

# Compte financier, annexes et analyse financière (Présentation des états comptables)

3 principaux états :

- Le Compte de résultat
- Le Bilan
- & l'Annexe



# Compte de résultat

Le **compte de résultat** est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de l'Université, pour une période donnée, appelée exercice comptable.

Université d'Angers Année 2020 Période 01 à 15		<b>COMPTE DE RESULTAT BUDGET CONSOLIDE</b>			
<b>CHARGES (hors taxes)</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>	<b>PRODUITS (hors taxes)</b>	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2019</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>			<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Achats</i>	5 923,16	1 119,64	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	143 790 579,83	142 296 938,56
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	15 022 262,06	17 022 598,37	Subventions	141 538 667,42	139 537 146,37
<i>Rémunération du personnel</i>	77 269 075,83	75 519 814,30	Autres	2 251 912,41	2 759 792,19
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	10 274 446,36	11 312 155,77
<i>Charges sociales</i>	52 039 150,82	50 703 746,44	Ventes	9 800 226,95	11 029 029,55
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	10 595 002,48	10 544 548,68	Produits	474 219,41	283 126,22
<i>Autres charges</i>	7 826 644,15	7 680 255,30	Production stockée et immobilisée		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			<i>Autres produits</i>	7 617 433,21	7 978 529,24
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>	8 500,00	
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>			<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	161 690 959,40	161 587 623,57
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>	31 341,08	8 500,00			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	162 789 399,58	161 480 582,73			
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	604,28	1 993,62	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	1 330,10	652,11
<i>Impôt sur les sociétés</i>					
<b>TOTAL CHARGES</b>	162 790 003,86	161 482 576,35	<b>TOTAL PRODUITS</b>	161 692 289,50	161 588 275,68
<b>Solde créditeur : Bénéfice</b>		105 699,33	<b>Solde débiteur : Perte</b>	1 097 714,36	
<b>TOTAL GENERAL</b>	162 790 003,86	161 588 275,68	<b>TOTAL GENERAL</b>	162 790 003,86	161 588 275,68

**Déficit budget consolidé : 1 097 714 €**

UNIVERSITE D'ANGERS		COMPTE DE RESULTAT				
Année 2020		FONDATION				
Période 01 à 15						
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2020	Exercice 2019	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2020	Exercice 2019	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>			<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>			
<i>Achats</i>			<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>			
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	17 433,20	1 475,78	Subventions			
<i>Rémunération du personnel</i>	13 711,85		Autres			
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	67 712,36	10 000,00	
<i>Charges sociales</i>	5 107,65		Ventes			
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>			Produits	67 712,36	10 000,00	
<i>Autres charges</i>	1 677,80		Production stockée et immobilisée			
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			<i>Autres produits</i>			
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>	8 500,00		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>			<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	76 212,36	10 000,00	
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>	31 341,08	8 500,00				
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	69 271,58	9 975,78				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<i>Impôt sur les sociétés</i>						
<b>TOTAL CHARGES</b>	69 271,58	9 975,78	<b>TOTAL PRODUITS</b>	76 212,36	10 000,00	
Solde créditeur : Bénéfice	6 940,78	24,22	Solde débiteur : Perte			
<b>TOTAL GENERAL</b>	76 212,36	10 000,00	<b>TOTAL GENERAL</b>	76 212,36	10 000,00	

**Excédent budget Fondation : 6 940,78 €**

# Présentation du bilan

Définition : Un **bilan** est un état de synthèse qui permet de décrire en terme d'emplois et de ressources la situation patrimoniale de l'Université à une date donnée.

Le **bilan** prend la forme d'un tableau dont la partie des ressources est appelée "passif" et celle des emplois est appelée "actif".

## BILAN COMPTABLE BUDGET CONSOLIDE

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	2 733 543,27	-2 505 527,02	228 016,25	286 823,46	Financements de l'actif - Etat	72 553 408,46	77 177 107,94
Immobilisations corporelles	258 108 701,78	-134 089 942,34	124 018 759,44	127 123 668,13	Dotation et affectation		
Terrains	19 372,00	-9 743,88	9 628,12	11 565,22	Fonds propres des fondations	60 000,00	45 000,00
Constructions	178 102 333,36	-73 550 763,12	104 551 570,24	110 123 340,60	Dons et legs en capital		
Autres	79 986 996,42	-60 529 435,34	19 457 561,08	16 988 762,31	Autres		
Immobilisations financières	12 738,24		12 738,24	12 712,24	Réserves	51 823 534,70	51 717 859,59
					Report à nouveau	1 941 006,23	1 940 982,01
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 097 714,36	105 699,33
					<b>Situation nette</b>	125 280 235,03	130 986 648,87
					Financements - autres que Etat	20 058 963,03	19 222 640,21
					Provisions réglementées		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	260 854 983,29	-136 595 469,36	124 259 513,93	127 423 203,83	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	145 339 198,06	150 209 289,08
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Stocks et en-cours	9 758,83		9 758,83	6 781,26	Provisions pour risques	97 055,50	59 261,00
Avances et acomptes versés sur commandes	585 223,00		585 223,00	367 922,26	Provisions pour charges	807 695,55	688 097,14
Créances :	10 565 744,18	-251 989,96	10 313 754,22	6 874 600,12	Fonds dédiés	31 341,08	8 500,00
d'exploitation	10 565 744,18	-251 989,96	10 313 754,22	6 874 600,12	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	936 092,13	755 858,14
diverses							
Valeurs mobilières de placement					<b>DETTES</b>		
Disponibilités	32 241 423,07		32 241 423,07	34 129 208,36	<i>Dettes financières</i>		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	213 017,52		213 017,52	119 084,34	<i>Dettes d'exploitation</i>	7 662 523,47	6 764 749,84
Autres					<i>Dettes diverses</i>	5 425 746,52	2 818 181,70
					<i>Produits constatés d'avance</i>	8 259 130,39	8 372 721,41
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	43 615 166,60	-251 989,96	43 363 176,64	41 497 596,34	<b>TOTAL DETTES</b>	21 347 400,38	17 955 652,95
<i>Comptes de régularisation</i>					Trésorerie		
<i>Ecarts de conversion Actif</i>					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	304 470 149,89	-136 847 459,32	167 622 690,57	168 920 800,17	<b>TOTAL GENERAL</b>	167 622 690,57	168 920 800,17

Université d'Angers		<b>BILAN COMPTABLE FONDATION</b>					
Année 2020							
Période 01 à 15							
ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019	PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Financements de l'actif - Etat		
Immobilisations corporelles					Dotations et affectation		
Terrains					Fonds propres des fondations	60 000,00	45 000,00
Constructions					Dons et legs en capital		
Autres					Autres		
Immobilisations financières					Réserves		
					Report à nouveau	24,22	
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 940,78	24,22
					<b>Situation nette</b>	<b>66 965,00</b>	<b>45 024,22</b>
					Financements - autres que Etat		
					Provisions réglementées		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>66 965,00</b>	<b>45 024,22</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Stocks et en-cours					Provisions pour risques		
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour charges		
Créances :	16 000,00		16 000,00		Fonds dédiés	31 341,08	8 500,00
d'exploitation	16 000,00		16 000,00		<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>31 341,08</b>	<b>8 500,00</b>
diverses							
Valeurs mobilières de placement					<b>DETTES</b>		
Disponibilités	82 341,08		82 341,08	54 345,45	<i>Dettes financières</i>		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	3 000,00		3 000,00		<i>Dettes d'exploitation</i>	3 035,00	821,23
Autres					<i>Dettes diverses</i>		
					<i>Produits constatés d'avance</i>		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>101 341,08</b>		<b>101 341,08</b>	<b>54 345,45</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>3 035,00</b>	<b>821,23</b>
<i>Comptes de régularisation</i>					Trésorerie		
<i>Ecarts de conversion Actif</i>					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 341,08</b>		<b>101 341,08</b>	<b>54 345,45</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 341,08</b>	<b>54 345,45</b>

# Focus : Bilan fonctionnel

(à partir du bilan comptable, on établit le bilan fonctionnel)

	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	
				en €	en %
CAPITAUX PROPRES	145 585 374	150 217 789	145 370 539	-4 847 250	-3,2%
PROVISIONS	1 182 215	992 349	1 156 741	164 392	16,6%
RESSOURCES STABLES	146 767 589	151 210 138	146 527 280	-4 682 858	-3,1%
ACTIF IMMOBILISES (Net)	125 282 394	127 423 204	124 259 514	-3 163 690	-2,5%
Fonds de roulement (FRNG)	21 485 195	23 786 934	22 267 766	-1 519 168	-6,4%
Actif circulant (A)	7 964 809	7 613 379	11 373 744	3 760 364	49,4%
Dettes (B)	18 848 263	17 955 653	21 347 400	3 391 747	18,9%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-10 883 453	-10 342 274	-9 973 657	368 617	-3,6%
Trésorerie	32 368 649	34 129 208	32 241 423	-1 887 785	-5,5%



# Ratios & indicateurs

(ratios MESR)

Poids de la masse salariale	2017	2018	2019	2020	Observations
Dépenses de personnel / Produits encaissables en %	81,8%	83,2%	83,3%	85,0%	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 82 et 83% Seuil d'alerte > à 83%
<b>Fonds de roulement</b>					
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	45	52	57	53	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours
<b>Trésorerie</b>					
Trésorerie en jours de charges décaissables	71	80	82	77	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours



# L'Annexe

L'**annexe comptable** est un document dont l'objectif est d'apporter de l'information et d'aider à la compréhension du compte de résultat et du bilan comptable.

Elle doit donc être produite l'appui du compte financier.

C'est un des éléments qui est validé par les commissaires aux comptes.

# Rapport des commissaires aux comptes

Article R 719-102 du code de l'Éducation :

« Le conseil d'administration approuve le compte financier au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes »

# Approbation du compte financier & affectation des résultats

Le conseil d'administration vote le budget et **approuve les comptes**  
(art. L712.3 du code de l'éducation)

Il **délibère sur l'affectation des résultats du budget principal  
et du budget annexe** (art. R719-104 du code de l'éducation)

# Délibération (1/4)

## Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1 477,8** ETPT sous plafond et **417,6** ETPT hors plafond
- **160 499 046 €** d'autorisations d'engagement
  - 130 951 772 € personnel
  - 19 958 167 € fonctionnement
  - 9 589 106 € investissement
- **158 716 311 €** de crédits de paiement
  - 130 951 772 € personnel
  - 20 343 470 € fonctionnement
  - 7 421 067 € investissement
- **156 620 378 €** de recettes
- **- 2 095 932 €** de solde budgétaire

# Délibération (2/4)

## Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - **1 887 785 €** de variation de trésorerie
- - **1 097 714,36 €** de résultat patrimonial (dont une perte de - 1 104 655,14 € au titre du budget principal et un excédent de 6 940,78 € au titre de la Fondation)
- **1 902 696 €** de capacité d'autofinancement
- -**1 519 168 €** de variation de fonds de roulement

POUR VOTE

# Délibération (3/4)

## Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2020 du budget principal, soit **- 1 104 655,14 €**, en réserves et l'excédent de la Fondation, soit **6 940,78 €**, en report à nouveau.

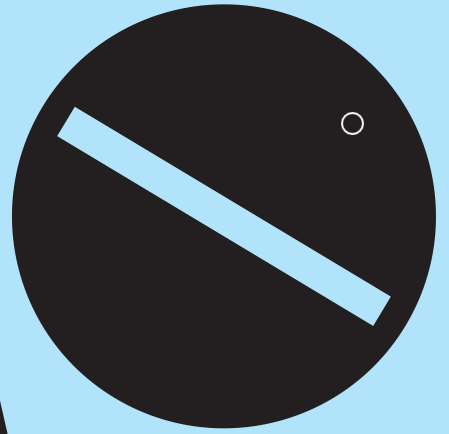
# Délibération (4/4)

## Article 4 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le report à nouveau généré sur l'exercice 2019 par le changement de méthode comptable des droits d'inscription et une régularisation de la TVA Collectée sur les colloques, soit **1 940 982,01 €**, en réserves.

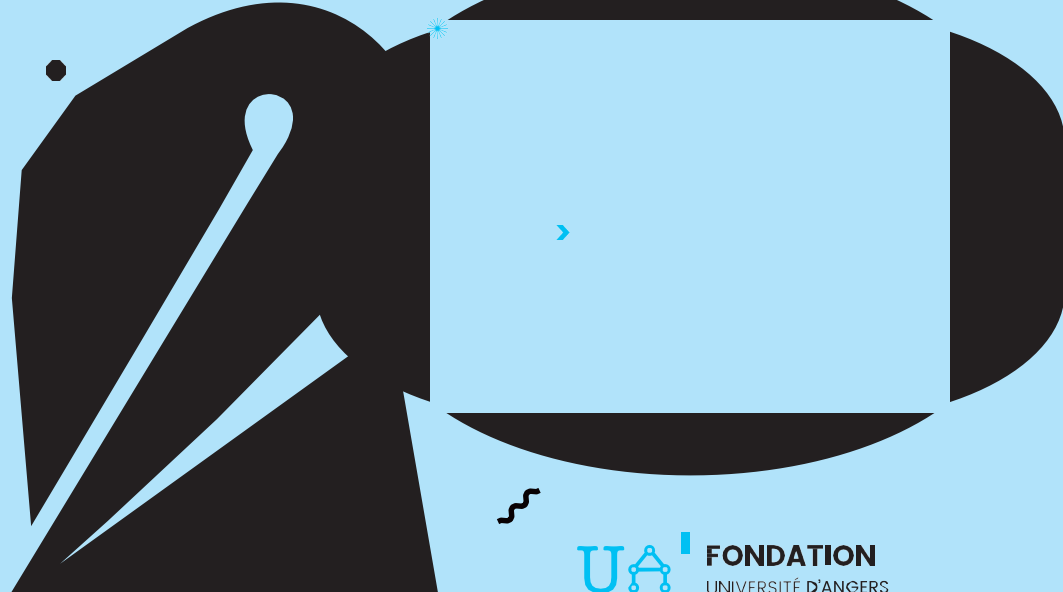
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**POUR VOTE**

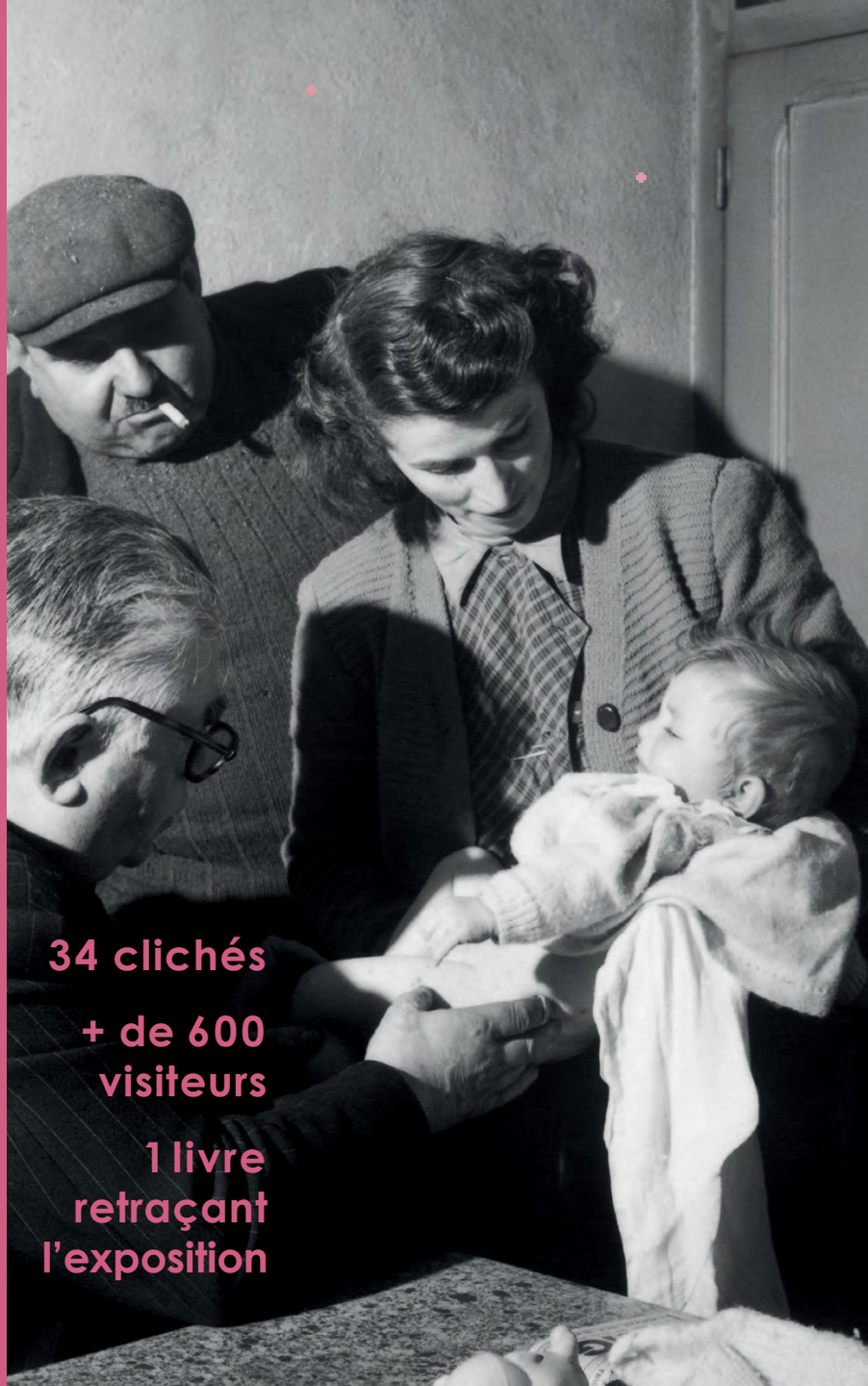


2020

*5-3 Rapport d'activité de  
la Fondation de l'UA*





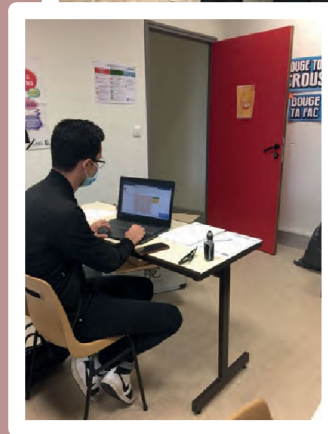


**34 clichés**

**+ de 600  
visiteurs**

**1 livre  
retraçant  
l'exposition**

# Fonds d'urgence Solidarité



18 000 €  
collectés

165 donateurs

43 ordinateurs  
achetés pour  
les étudiants

# Giving Tuesday mobiliser les engagements de chacun

Des associations étudiantes au cœur

**16 collègues**  
mobilisés pour le don  
du temps avec NQT

**14 lives**  
animés par plus  
de 30 étudiants

**3 109 €**  
collectés pour le  
Fonds d'urgence solidarité

**56 tee-shirts**  
vendus sur la Boutique UA

**22 bénévoles**  
impliqués pour l'opération des  
kilomètres du don





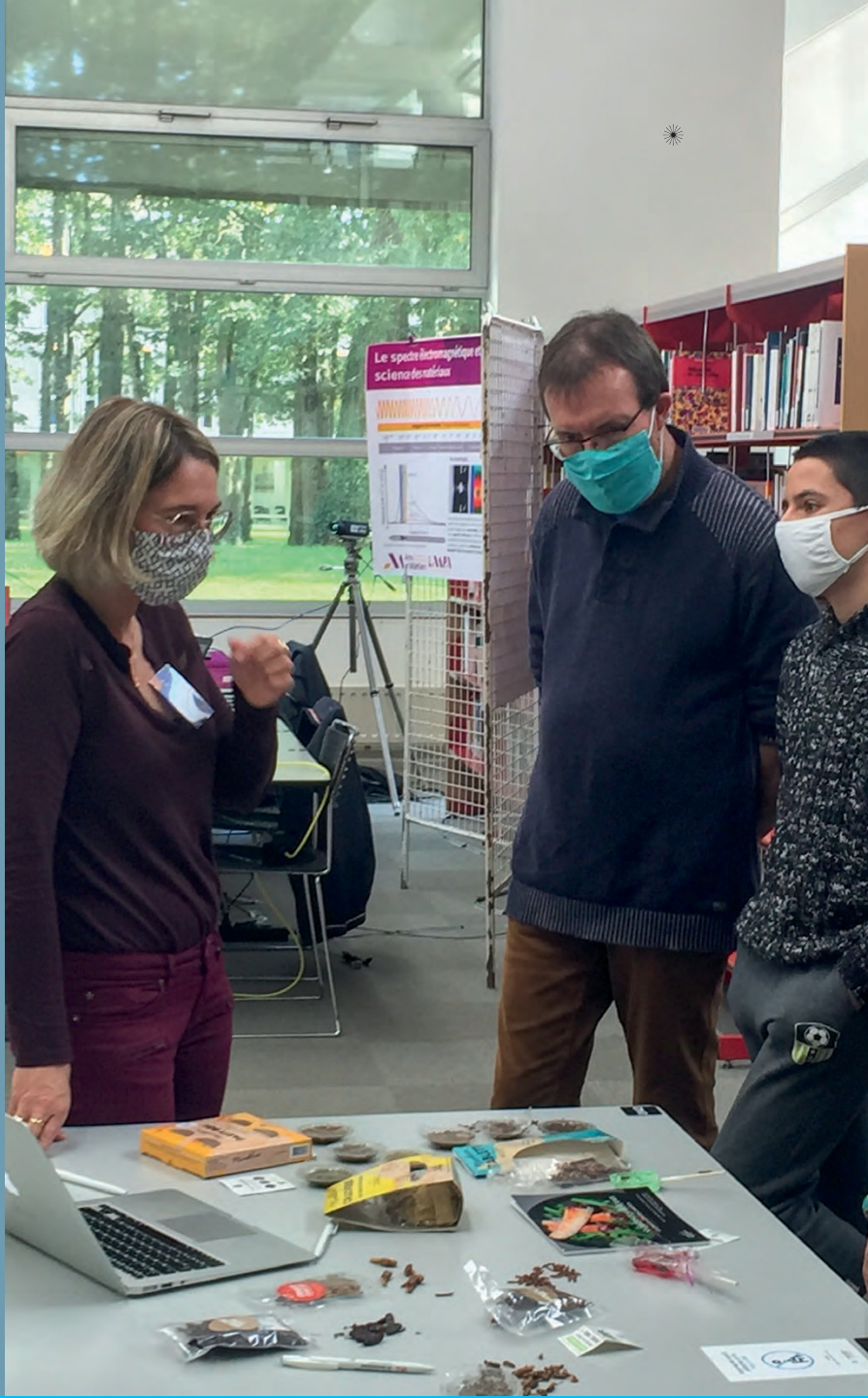
## L'arrivée d'une **cabine de télémédecine.**

**Rencontre avec H4D**



## Soutien au club partenaires de Polytech : signature convention Gecina





## Actualité des Chaires

**Chaire AAPRO Avantage et  
Acceptabilité des PROTéines  
alternatives**

**La Chaire « Parole et pouvoir  
d'agir des Enfants et des Jeunes**

**POUR VOTE**

# 5-4 Primes d'administration

**Primes d'administration (pour information)**  
**Primes de charges administratives (pour vote)**  
(01/09/2020 au 31/08/2021)

## I- Primes d'administration (PA) et Primes de charges administratives (PCA)

### A – Prime d'administration (PA) - POUR INFORMATION

Fonction	Prime avec RAFP
Président	29 357,01 €
Président.e / Administrateur Provisoire COMUE Angers-Le Mans <b>[à compter du 01/01/2021]</b>	29 357,01 €
Directeur Polytech Angers	9 742,66 €
Directeur Institut Universitaire de Technologie (IUT)	9 742,66 €
Directeur Institut d'Administration des Entreprises (IAE)	9 742,66 €
<b>Total</b>	<b>87 942,00 €</b>

**POUR INFORMATION**

## 5.4 Tableau des PA (information) et PCA 2020-2021 (pour avis)

### B – Prime de charges administratives (PCA) – au titre de l'administration de l'Université (Budget université)

Vice-Présidente CA et Egalité	9 742,66
Vice-Président Recherche (CR)	9 742,66
Vice-Président Formation et Vie Universitaire (CFVU)	9 742,66
	<b>29 227,98 €</b>
Vice-Président Politique Ressources Humaines et Dialogue Social	9 742,66
Vice-Présidente International	9 742,66
Vice-Président Culture et Communication	9 742,66
Vice-Président Patrimoine et Numérique	9 742,66
Vice-Présidente déléguée à la transformation pédagogique	9 742,66
Vice-Présidente délégué à la formation professionnelle et au développement de l'alternance	9 742,66
Vice-Président délégué à la Valorisation Scientifique	9 742,66
Directrice de Cabinet	9 742,66
	<b>77 941,28 €</b>





## 5.4 Tableau des PA (information) et PCA 2020-2021 (pour avis)

Directeur UFR Droit, Économie et Gestion	9 742,66
Directeur UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	9 742,66
Directeur UFR Sciences	9 742,66
Directeur UFR Santé	9 742,66
Directeur UFR Esthua Tourisme et Culture	9 742,66
	<b>48 713,30 €</b>
Directeur SUIO-IP	5 573,73 €
Directeur SUAPS	5 573,73 €
	<b>11 147,45 €</b>
Chargé de mission rapprochement UA-LMU	4 350,23 €
Chargé de mission Egalité	1 631,33 €
Chargé de mission liaison lycées-université	1 631,33 €
Chargé de mission Handicap	1 631,33 €
Chargé de mission Lansad	1 631,33 €

[suppression au 01/01/2021]

POUR VOTE

Avis du CT du  
16 Février  
7 Pour  
1 abstention  
2 contre



université  
angers

## 5.5 Appel à cotisation UNESS 2021

Le montant de l'appel à cotisation est de 40 887 euros.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver la prise en charge par l'Université (budget général) de **12 266 euros**, le reste du montant étant pris en charge par la Faculté de Santé.

# SIDES 2ème cycle

- Depuis 2014
  - Plateforme informatique nationale regroupant toutes les facultés de médecine de France, utilisée pour la formation et l'évaluation des étudiants
  - Création par les enseignants du 2ème cycle:
    - Dossiers progressifs (cas cliniques avec QCM/QRU/QROC)
    - Questions isolées (connaissances théoriques)
    - Des tests de concordance de script (TCS)
  - Utilisation:
    - Pour les examens de validation des semestres
    - Pour l'Examen Classant National (ECN)
    - Pour l'entraînement à l'ECN: banque de dossiers (institutionnel ou individuel)
  - Conditionne actuellement l'apprentissage des étudiants du 2ème cycle

# SIDES 3ème cycle (NG)

- Accompagne la réforme du 3ème cycle depuis 2017
- Création par les collèges nationaux de:
  - diaporama sonorisés couvrant l'ensemble de la médecine et adaptés au niveaux des étudiants du 3ème cycle (socle, approfondissement, consolidation)
  - Examens validant ces différentes phases
- Outil de suivi des stages hospitaliers
  - Compétences cliniques
  - Gestes techniques
  - Evaluation et validation des stages
- Projet
  - Création d'un portfolio
  - Contrat de formation numérique
  - Création d'un outil nouveau (SIIMOP): outil de gestion des stages des internes (en remplacement de l'IMOTEP de l'ARS)

**POUR VOTE**

## 5.6 Adhésion 2021 à l'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements

L'AMUE est un Groupement d'Intérêt Public qui **offre des services mutualisés** aux établissements de l'enseignement supérieur. Elle édite également une offre de logiciels de gestion (**SIFAC, Siham, APOGEE...**).

La cotisation d'adhésion est destinée à couvrir la capacité de l'Agence à conduire ses missions d'accompagnement en matière de partage de compétences entre les établissements, de conseil et d'expertise, de centrale d'achats, de veille réglementaire et technologique, d'organisation de la maîtrise d'ouvrage collective sur les composants SI.

Le montant de la cotisation se compose d'une part fixe et d'une part variable qui est fonction des données financières de l'établissement.

Il est demandé aux administrateurs d'approuver l'adhésion 2021 d'un montant de **22 079 € HT** (*contre 20 536 € HT en 2020*).

**POUR VOTE**

# 6. Enseignement et vie étudiante

6-1 Bilan du dispositif BO+ et pérennisation du dispositif - **VOTE**

# 6-1 Bilan du dispositif BO+ sur les 3 années et pérennisation du dispositif

## **Bibliothèque Universitaire**

**Extension d'ouverture les  
dimanches de 2015 à 2020**

# Rappel : CT du 18 novembre 2016

## Les indicateurs de suivi

- Report des incidents remontés sur le registre hygiène et sécurité
- Registre des interventions physiques des cadres et heures réelles sur site via Chronotime
- Nombre de jours d'arrêt de travail des cadres (hors maternité)
- Visite médicale annuelles pour les cadres Noctambu + dimanche
- Nombre d'utilisateurs présents par heure
- Nombre d'événements organisés par des partenaires extérieurs et nature

## Garant des indicateurs

- Sous l'autorité du DGS, la DPE assure la coordination de la remontée des différents indicateurs

## Informations importantes

- BU Saint-Serge : 900 places assises
- Seuil de saturation atteint à 700 places
- Taux de remplissage minimum de 10%





# La base de données disponible


Affluences - Portail d'administration

Administration Statistiques Comptage manuel Réservations Support Paramètres

Établissements

- Learning center
- BUA St Serge**
- BUA Belle Beille

## Taux d'occupation



Changements des horaires

Période du 12/06/2017 - 18/06/2017

Période du **lundi 12 juin 2017** au **dimanche 18 juin 2017**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Ouverture	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	08:30	13:00
Fermeture	22:30	22:30	22:30	22:30	22:30	22:30	20:00

Modifier

## Portail Affluences

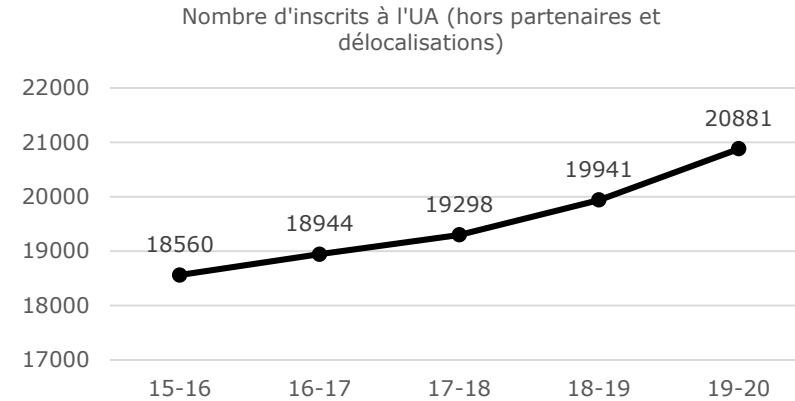
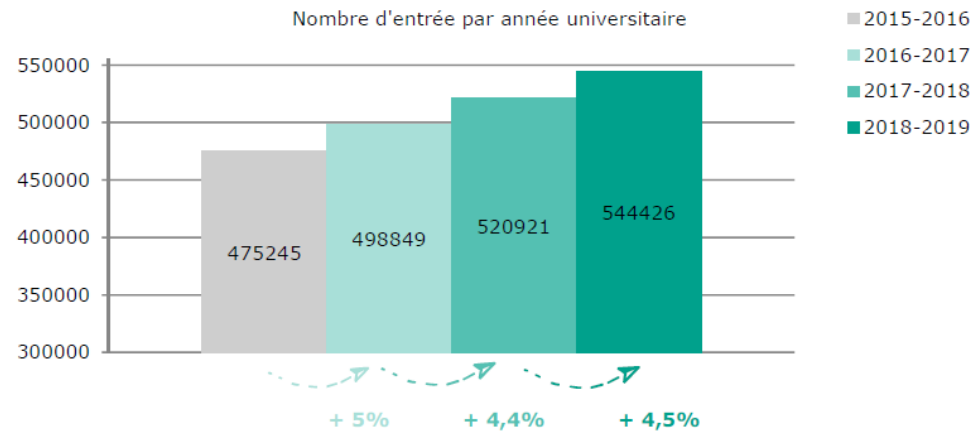
- Outil en ligne d'administration et de gestion
- Statistiques et extractions

## Extractions

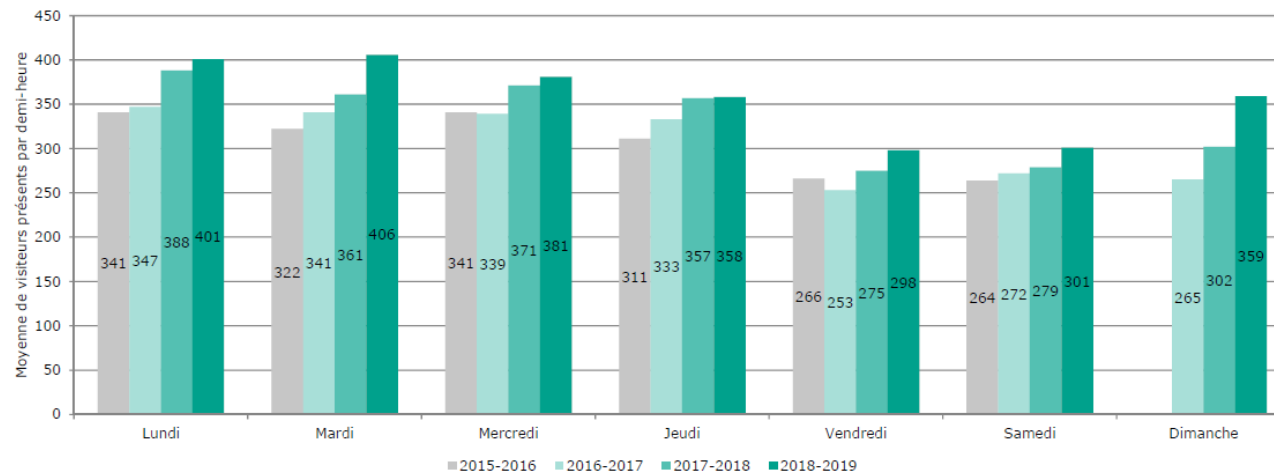
- Entrées, sorties et visiteurs présents par demi-heure

# Les années précédentes

- Base de données étudiées : du 10 novembre au 10 juin

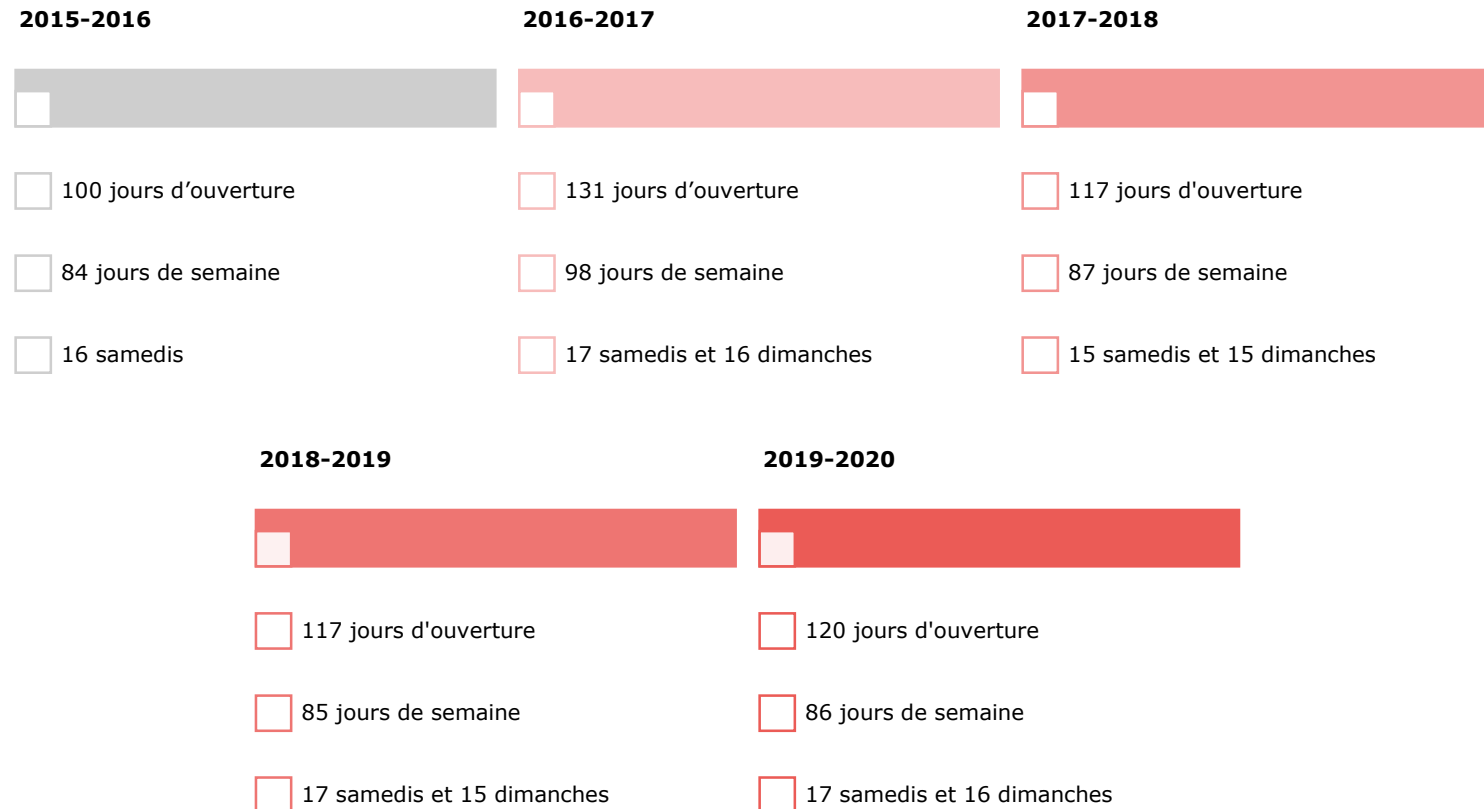


**Hausse constante des effectifs étudiants à l'UA  
+3% en moyenne sur les 4 dernières années**

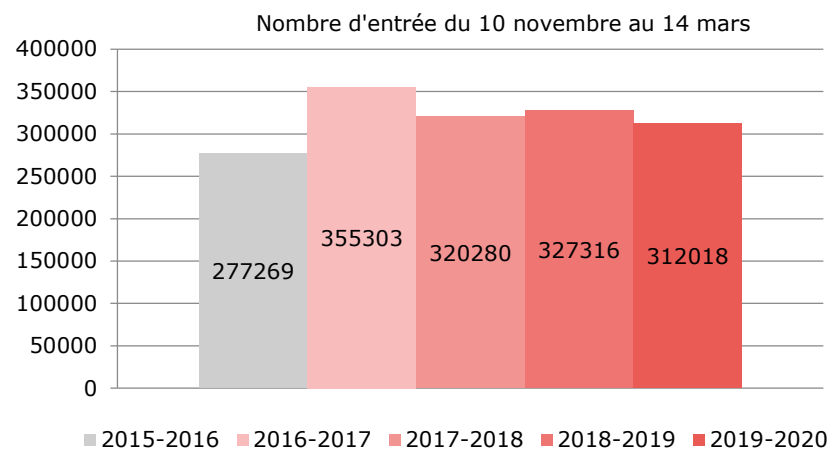


# Cette année : la base de données étudiées

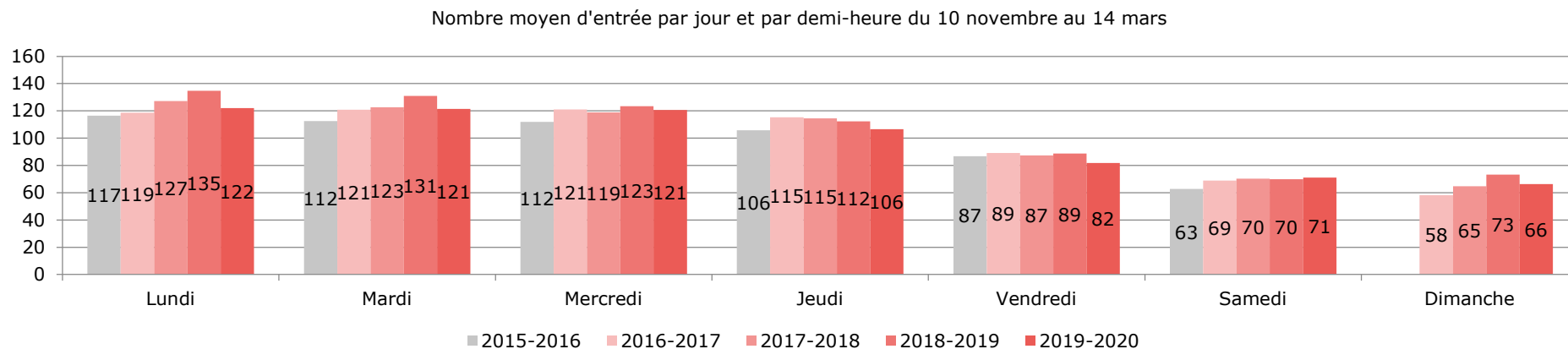
- 2019-2020 : la période observée est du **10 novembre 2019 au 14 mars 2020**
- **Modification de toutes les années pour comparer sur la même période**



# Fréquentation globale – nombre d'entrée



➤ **Baisse du nombre d'entrée en 2019-2020**  
-4,7%



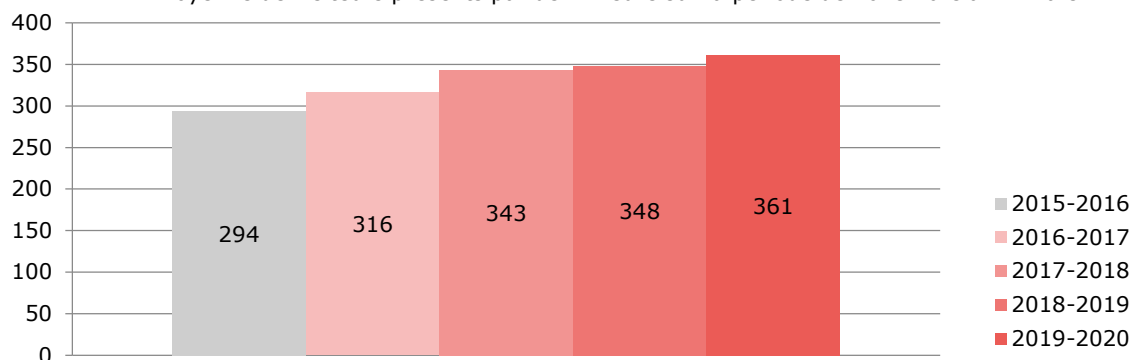
**Tous les jours de la semaine sont concernés par cette baisse du nombre d'entrée ; sauf le samedi.**



université  
angers

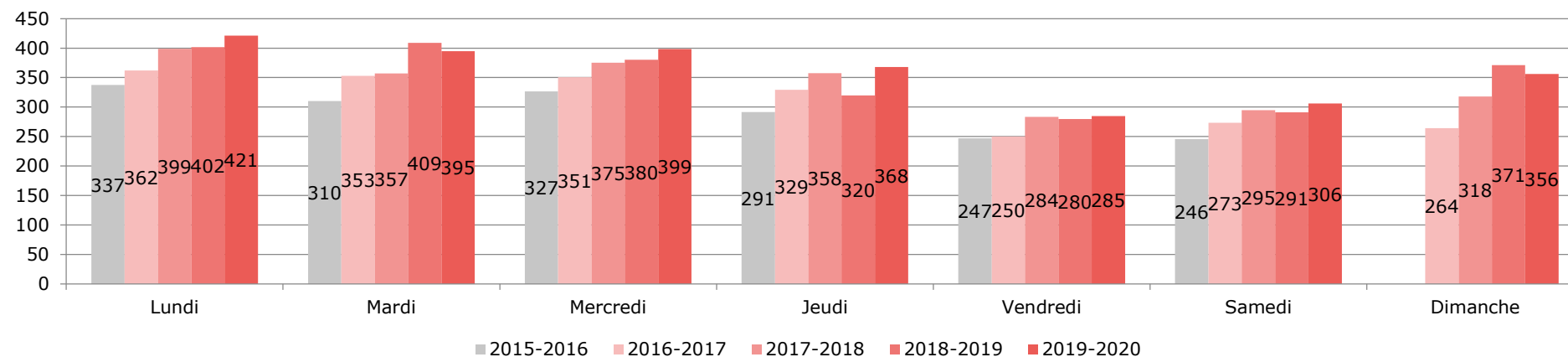
# Fréquentation globale – moyenne de visiteurs présents

Moyenne de visiteurs présents par demi-heure sur la période de novembre à mi-mars



**Augmentation du nombre moyen de visiteurs présents par demi-heure**

Moyenne de visiteurs présents par demi-heure et par jour de semaine sur la période de novembre à mi-mars



**En 2019-2020**

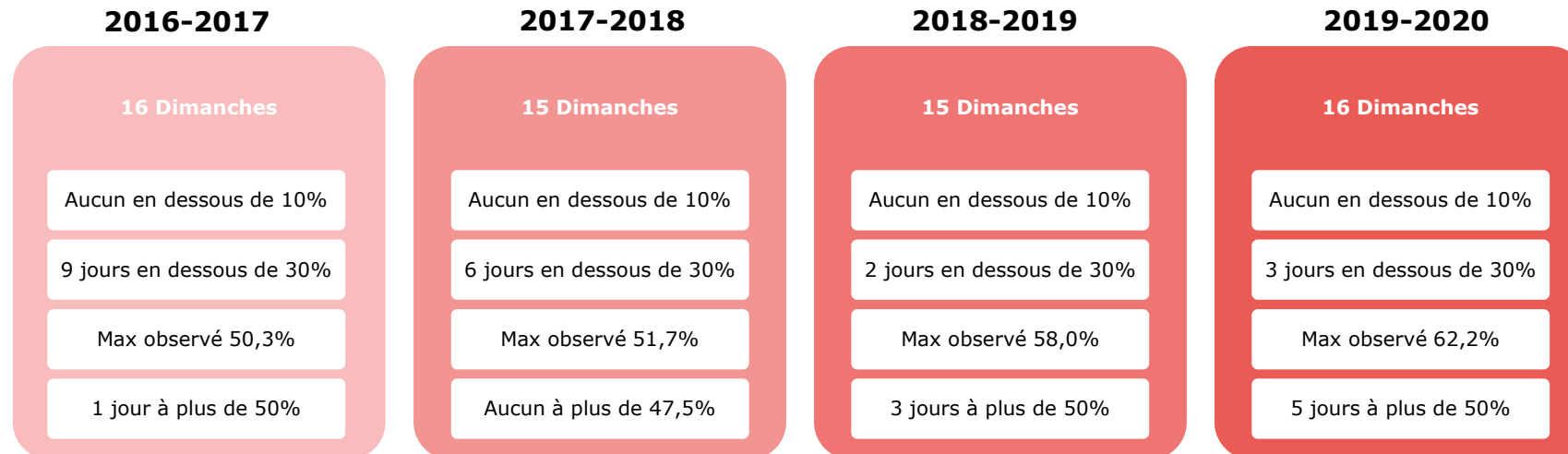
Légère baisse le mardi et le dimanche  
Augmentation les autres jours



université  
angers

# Taux de remplissage moyen par jour

Sur la base de 900 places assises ; moyenne sur la journée ; du 10 novembre au 14 mars.



- **Aucun Dimanche n'a un taux de remplissage moyen sur la journée inférieur à 10%**
- **En 2019-2020, près d'un Dimanche sur 3 (31%) a un taux moyen supérieur à 50%**

# Taux de remplissage moyen par demi-heure

Sur la base de 900 places assises ; du 10 novembre au 14 mars.

	nb de ½ heures	Remplissage ≤ 10%	10% < Remplissage ≤ 25%	25% < Remplissage ≤ 50%	Remplissage > 50%
2016-2017	224 ½ heures (16 jours)	26 11,6%	67 29,9%	109 48,7%	22 9,8%
2017-2018	210 ½ heures (15 jours)	17 8,1%	46 21,9%	99 47,1%	48 22,9%
2018-2019	210 ½ heures (15 jours)	15 7,1%	34 16,2%	84 40,0%	77 36,7%
2019-2020	224 ½ heures (16 jours)	19 8,5%	36 16,1%	107 47,8%	62 27,7%



## Dimanche

- Taux de remplissage inférieur ou égal à 10% : légère hausse de 0,9 point en 2019-2020
- Sur les 4 dernières années, diminution du nombre de ½ heures avec un taux de remplissage entre 10 et 25%

# Comparaison du nombre moyen de visiteurs par créneau horaire

## Dimanche

Moyenne de visiteurs présents

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
13:30:00	110	128	160	173
14:00:00	189	248	292	299
14:30:00	261	325	384	370
15:00:00	314	393	458	437
15:30:00	348	432	502	470
16:00:00	367	454	522	482
16:30:00	366	449	515	481
17:00:00	363	442	503	477
17:30:00	351	418	483	463
18:00:00	325	386	444	425
18:30:00	285	333	388	377
19:00:00	239	271	312	304
19:30:00	174	162	229	230
20:00:00	11	10	8	1

légende  0 150 300 450 600

- Les horaires à forte fréquentation (zone orange/rouge) s'étendent sur l'ensemble des horaires d'ouverture au fur et à mesure des années
- Baisse du nombre d'entrée mais des visiteurs présents plus longtemps



# 2019-2020 à la BU Saint-Serge

## Pourquoi une baisse du nombre d'entrées ?

- Un **dégât des eaux** qui a privé d'électricité une partie des services du 27 novembre au 7 décembre => 300 places en moins
- **Zone distributeur/carré Maine fermée** jusqu'à Noël limitant l'attrait de la BU, de même pour les carrés groupe qui sont restés fermés.
- Le **carré Carmin n'a pas rouvert** sur la période observée (40 places).
- Le **contexte sanitaire** entraînant une baisse de la fréquentation des lieux publics

# Pour aller plus loin

<b>Incidents remontés sur le registre hygiène et sécurité</b>	2016-2017 : aucun
	2017-2018 : une personne alcoolisée le dimanche 20-05-18
	2018-2019 : aucun
	2019-2020 : 1 incident électrique survenu un mardi
<b>Registre des interventions physiques des cadres et heures réelles sur site via Chronotime</b>	2016-2017 : aucune intervention
	2017-2018 : aucune intervention
	2018-2019 : aucune intervention
	2019-2020 : aucune intervention
<b>Nombre de jours d'arrêt de travail des cadres (hors maternité)</b>	2016-2017 : 2 agents concernés pour un total de 4 jours
	2017-2018 : un agent concerné pour un total de 55 jours (accident domestique)
	2018-2019 : 2 agents concernés pour un total de 14 jours
	2019-2020 : 1 agent concerné pour un total de 8 jours
<b>Visite médicale annuelle pour les cadres Noctambu + dimanche</b>	2016-2017 : effectuées
	2017-2018 : effectuées
	2018-2019 : effectuées
	2019-2020 : non réalisées (départ du Dr Geffard)
<b>Nombre d'événements organisés avec des partenaires extérieurs et nature</b>	2016-2017 : SwitchUp Challenge 6 et 7 novembre
	2017-2018 : Concours Rousseau du 30 avril au 6 mai 2018
	2018-2019 : aucun
	2019-2020 : la nuit de la lecture entre le 20 et le 21 janvier 2020



# Perspectives pour la DPE

- **L'analyse sur la fréquentation de la BU Saint-Serge est maintenue tous les ans**
- **Dès cette année, nouvel outil mis en place pour le suivi des réservations (Belle Beille et Saint Serge)**
  - **Outil dynamique (sélection mois/semaine)**
  - **Indicateurs liés au nombre de réservations, durée des réservations...**

# Aperçu de l'outil

Sélection du mois  
octobre

Sélection de la semaine  
Tout

## Dispositif de réservation de places

Saint Serge

### Nombre de réservations par zone

Niveau 0	2 206
Niveau 1 & 2	18 686
Total général	20 892

### Nombre de personne ayant fait une réservation

3 388

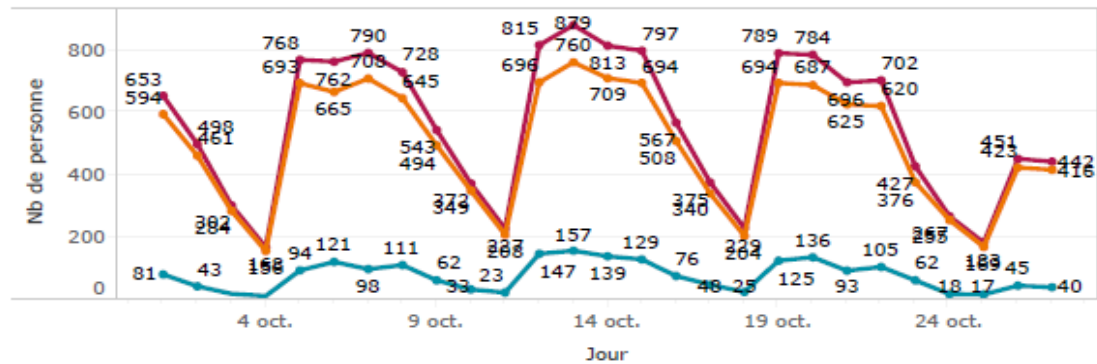
### Nombre moyen de réservations par personne

6,2

### Nombre de réservations par zone

Niveau 0	Places 0**	1 940
	Places i**	266
Niveau 1 & 2	Carré groupes	3
	Places 1**	3 509
	Places 2**	3 039
	Places 3**	2 865
	Places 4**	804
	Places 5**	3 180
	Places 6**	2 829
Places 7**	2 457	
Total général		20 892

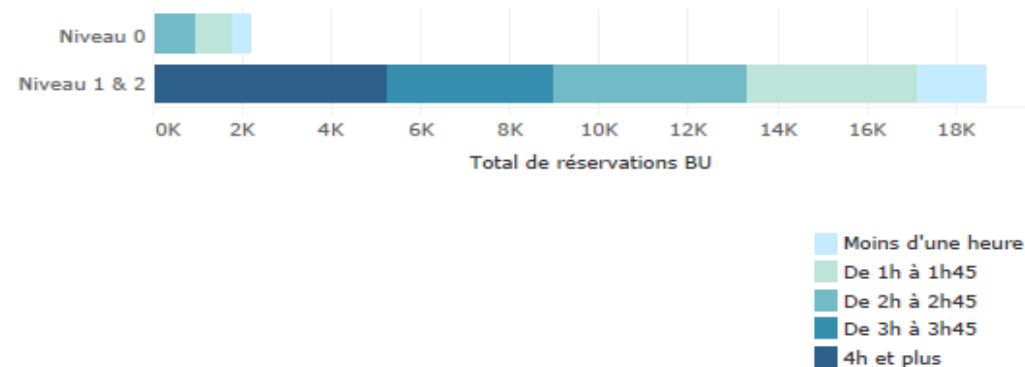
### Nombre de personne par jour avant réservé



### Répartition par durée de réservation

	Nb de réservations	% du total
Moins d'une heure	2 003	9,6%
De 1h à 1h45	4 611	22,1%
De 2h à 2h45	5 300	25,4%
De 3h à 3h45	3 756	18,0%
4h et plus	5 222	25,0%

### Répartition par durée de réservation



Avis CHSCT du 16 Février :  
unanimité

Avis du CT 18 Février :  
3 pour  
2 abstentions  
4 contre

Il est demandé aux administrateurs d'approuver :  
Le bilan du dispositif BO+ et la pérennisation du dispositif BO+

POUR VOTE

# 7. Décisions prises par délégation du CA au Président

## POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

# Calendrier des prochains C.A.

- **15 avril 2021 à 14h30**
- **20 mai 2021 à 14h30**
- **17 juin 2021 à 14h30**
- **8 juillet 2021 à 14h30**